

---

## Agence Française de Développement

---

---

### Cadre d'Intervention Sectoriel

**Développement rural  
2010-2012**

---



## RÉSUMÉ

Dans les pays d'intervention de l'AFD, la croissance du secteur agricole permet de réduire l'extrême pauvreté et les inégalités entre territoires, elle est la composante principale de la sécurité alimentaire et est au cœur des enjeux de biens publics, locaux et globaux : eau, climat, biodiversité et santé.

Après des décennies de baisse sur les marchés mondiaux, une **période de prix agricoles plus élevés semble s'ouvrir**. La croissance de la population mondiale, les changements d'habitudes alimentaires liés à l'élévation des niveaux de vie (protéines animales), la demande pour des produits agricoles non alimentaires (fibres et énergie), un ralentissement des gains de productivité ainsi que les limites atteintes par l'expansion des surfaces cultivables expliquent ce retournement de tendance. En outre, les prix mondiaux pourraient être **plus volatiles**. Les prix agricoles sont très sensibles à de faibles variations de l'offre et de la demande. Or quelques grands pays, acheteurs ou exportateurs, sont désormais exposés à des aléas climatiques plus intenses et plus fréquents et les stocks mondiaux de céréales sont maintenus à de bas niveaux par mesure d'économie.

Ce contexte pose **des défis à la sécurité alimentaire** de nombreux pays d'intervention de l'AFD, notamment ceux dont la dépendance aux marchés agricoles mondiaux s'est accrue au cours des années passées en raison de choix politiques ou de contraintes climatiques plus fortes. Cependant nombre d'entre eux, moyennant investissements et politiques adéquates, peuvent tirer avantage des nouvelles perspectives de la demande en produits agricoles, sur leurs marchés domestiques ou sous-régionaux comme sur les marchés mondiaux.

En effet, si dans certaines régions du monde, l'accroissement de la production agricole par l'extension des surfaces cultivées au détriment des espaces naturels (forêts) et l'intensification est désormais confronté à des **limites écologiques** (disponibilité et qualité des eaux, dégradation des sols, réchauffement climatique) ou **techniques** (ralentissement de la croissance des rendements dans les pays développés), dans certains PED, **l'agriculture dispose de marges de progrès importantes** du fait de la disponibilité de terres cultivables bien arrosées ou irrigables et de rendements encore modérés.

Par ailleurs, dès lors qu'en raison de leurs dynamiques démographiques, la **création d'emplois** en nombre considérable est un objectif primordial de leurs stratégies de développement, ces PED ne peuvent se dispenser de la plus grande attention à leurs agricultures et à leurs agro-industries.

Améliorer la sécurité alimentaire de leur population, notamment urbaine, rapprocher les revenus des ruraux de ceux des urbains, faire de l'agriculture un des secteurs moteurs d'une **croissance inclusive**, imposent donc à ces pays d'accélérer et d'amplifier les **mutations de leurs agricultures**. Ces mutations sont de trois ordres.

D'abord, comme au Nord, il faut inventer et mettre en œuvre à large échelle de **nouveaux modèles agronomiques**, écologiquement intensifs, à la fois **plus productifs et plus économes en capital naturel**, contribuant à stopper les évolutions catastrophiques que sont le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité.

Ensuite, **les exploitations familiales agricoles** doivent être confortées en tant que micro ou petites entreprises à dimension sociale autant qu'économique, pôle d'emploi et canal de redistribution de la croissance. Dans la plupart des agricultures du monde, ce sont les acteurs essentiels du progrès agricole.

Enfin, ces exploitations familiales doivent pouvoir bénéficier de services financiers, de prestations de conseil, d'accès aux intrants et aux marchés urbains. Le **tissu des entreprises en amont et en aval de la production agricole**, qui est en lui-même un autre gisement d'emplois souvent urbains, et qui assure la transmission des signaux du marché aux exploitants, doit être structuré.

Pour réussir rapidement ces mutations, les **signaux du marché sont nécessaires mais ne sont pas suffisants**. Aucun pays dans le monde et dans l'histoire, développés ou émergents aujourd'hui, n'a réussi à développer son agriculture et son industrie agro-alimentaire sans un **environnement favorable**. Ainsi toute **politique agricole et de sécurité alimentaire** repose sur les éléments suivants : l'accès et la sécurité du **foncier**, le **crédit** agricole, les **infrastructures** de transport et d'irrigation, une certaine gestion de la **variabilité des prix**, la **formation** et **l'information** des agriculteurs, **l'organisation des professionnels** et la prévention des **risques sanitaires**.

Les appuis de l'AFD ont permis de prendre en compte ces éléments dans le cadre de **filières agro-industrielles** d'exportation au travers d'une **agriculture contractuelle**. Il en est ainsi dans la filière coton qui peut être considérée comme un des succès de révolution verte en Afrique subsaharienne. Mais aujourd'hui, le développement des **filières agricoles vivrières** (céréales, oléo-protéagineux, tubercules, élevage et pêche), pour la reconquête des marchés nationaux et régionaux est une priorité des pays partenaires de l'AFD. Même si des relations contractuelles entre agriculteurs et entreprises peuvent et

doivent être développées, l'instauration d'un environnement favorable via des **politiques agricoles** sera déterminante.

Ces constats et analyses fondent les trois axes d'intervention de l'AFD en matière de développement agricole et rural dans les trois années à venir :

- i) Accompagner des **politiques agricoles nationales et régionales concertées** ;
- ii) Faire de l'agriculture un moteur de **croissance inclusive et durable** ;
- iii) **Soutenir l'intégration économique des territoires ruraux.**

Les interventions de l'AFD seront adaptées aux spécificités des géographies dans lesquelles elle intervient.

L'**Afrique subsaharienne et Madagascar** constitueront la principale zone d'intervention. Les trois axes stratégiques y seront mis en œuvre. Dans cette géographie, les Etats se réengagent en faveur du secteur agricole et rural. L'AFD participera au **renforcement des capacités des acteurs des politiques agricoles et rurales** (administrations, organisations professionnelles) et de leurs relations avec les opérateurs privés, dans la continuité de ses soutiens aux politiques sectorielles et processus d'élaboration de loi d'orientation agricole. La complémentarité et la cohérence des interventions de l'AFD avec celles des autres bailleurs de fonds, notamment multilatéraux, sera renforcée car leur contribution est indispensable à la mise en œuvre des réformes institutionnelles des Etats partenaires. Les interventions transversales porteront sur **la sécurisation du foncier agricole** et le renforcement des **capacités des agriculteurs et de leurs organisations** (formation, conseil). Les **soutiens financiers** aux investissements dans les **filières vivrières**, via les banques et fonds d'investissement régionaux, s'accompagneront d'appui au **fonctionnement des marchés** (information sur les prix). L'AFD soutiendra le développement **d'atténuation de la volatilité des cours** des produits agricoles et de **gestion des risques de marché ou** des différents instruments **climatiques** (stockage, warrantage, fonds de lissage interprofessionnel, assurance, ...). L'amélioration de la **productivité et de la rentabilité** des exploitations agricoles avec une perspective de **durabilité des ressources en eau et en sol**, conduira à soutenir des innovations techniques (semis sous couvert végétal, intensification écologique) et institutionnelles (contractualisation pour la commercialisation, association d'usagers de l'eau, mobilité des pasteurs). A cet effet, les collaborations avec **la recherche** seront développées. Afin que l'agriculture, activité économique motrice du développement rural, contribue au mieux à un développement territorial équilibré, les capacités d'investissement et les compétences institutionnelles afférentes des **autorités locales rurales** seront renforcées dans quatre domaines : (i) les **infrastructures économiques** (transports, irrigations, stockage), (ii) les **services essentiels** (santé, éducation, eau, énergie), (iii) la gestion et la protection des **ressources naturelles** de leur ressort (eaux, forêts, parcours, bassins versants) et (iv) la gestion du **foncier rural** (terres cultivées et espaces communs pastoraux ou forestiers).

**En Asie**, après une phase de développement quantitatif remarquable des productions agricoles, une **amélioration qualitative** est nécessaire pour répondre aux nouvelles attentes des urbains. De plus, la croissance a été obtenue, via des politiques uniformes qui prennent peu en compte la grande diversité des territoires et des situations sociales (deltas et montagnes, plantations et exploitations familiales). Dans ce contexte l'AFD appuiera les gouvernements dans leurs analyses et prospectives qui fondent leurs politiques publiques, avec **une focalisation sur les questions d'aménagement des territoires, de préservation de l'environnement et de fixation du carbone dans les zones rurales**. Une attention particulière sera accordée au secteur rizicole et hydro-agricole en raison de sa place pour la sécurité alimentaire régionale, voire mondiale compte tenu de la vocation exportatrice de certains pays. Le désenclavement et le développement des zones de montagne qui contribuent aux équilibres territoriaux en freinant les migrations vers les deltas saturés et exposés aux risques climatiques, seront soutenus. Que ce soit en régions montagneuses aux sols menacés ou en deltas, **la préservation du potentiel productif sera la priorité** : aménagements de protections des bassins versants, agriculture de conservation, amélioration de l'efficacité de l'eau et de sa gestion par les usagers, protection des zones côtières contre les raz de marée et l'élévation du niveau des océans. Au plan qualitatif, la **réduction de l'emploi des pesticides** et intrants permettra de répondre à l'attente des consommateurs, sur les marchés domestiques comme à l'exportation et par conséquent de conserver des marchés. La **recherche** sera mobilisée notamment sur les risques sanitaires et phytosanitaires (lutte biologique ou raisonnée ciblée) et l'agriculture de conservation.

Le **bassin méditerranéen** est la région du monde la plus dépendante des marchés mondiaux (4% de la population mondiale et 12% des importations de céréales). Les disponibilités en terre et en eaux y sont les plus faibles. Le réchauffement climatique y aura un fort impact. Les pays du Sud de la Méditerranée connaissent une urbanisation et une littoralisation importante de leurs populations. Les dynamiques migratoires y sont fortes, en interne comme vers l'étranger. L'agriculture de cette région dispose cependant de marges de progrès sur de nombreuses productions végétales et animales. Des filières de qualité peuvent y être développées à l'instar de celles qui font le succès des agricultures méditerranéennes d'Europe. **Les perspectives d'un développement des territoires ruraux** et les réflexions engagées par

plusieurs pays sur leurs **politiques agricoles et les interventions publiques**, à la suite de la crise alimentaire de 2008 et au titre des accords avec l'Europe, seront poursuivies dans une perspective de moyen terme. L'augmentation de la productivité des exploitations reposant sur une meilleure gestion **des ressources eau et sols**, les appuis à l'optimisation de l'emploi de cette ressource seront poursuivis (irrigation et semis direct sous couverture permanente). La valorisation de **produits à forte identité** (olive, condiments, fruits méditerranéens) sera soutenue à travers la structuration de filières permettant la commercialisation de produits à indication de provenance.

La « ruée » mondiale sur les terres arables du Sud en est un signe, l'agriculture y est à nouveau et à long terme un secteur attractif pour les investisseurs, sans régulation publique, il n'est pas assuré que cette nouvelle donne induira dans les PED un développement durable, socialement, économiquement et écologiquement. Les interventions de l'AFD en appui aux Etats et leurs communautés régionales, aux entreprises privées et aux agriculteurs, de concessionnalité variable selon les pays et les objectifs sociaux ou environnementaux des investissements envisagés, contribueront à **transformer cette dynamique de marché en dynamique de développement**.

Les **subventions** seront mobilisées au profit des Etats fragiles où l'économie des zones rurales est un facteur de stabilisation, et de manière ciblée, sur le renforcement des **capacités institutionnelles** et **d'innovation technique, agronomique ou institutionnelle**.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>A. CONTEXTE ET ENJEUX</b> .....	<b>9</b>
<b>1. PRIX DES MATIERES PREMIERES AGRICOLES : UN CHANGEMENT DE PARADIGME</b> .....	<b>11</b>
<b>2. DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DANS LES PED : QUATRE ENJEUX MAJEURS</b> .....	<b>11</b>
2.1 <i>Nourrir une population croissante et urbanisé</i> .....	11
2.2 <i>Concilier augmentation de la production et préservation des ressources naturelles</i> .....	11
2.3 <i>Gérer les équilibres entre territoires urbains et ruraux</i> .....	13
2.4 <i>Engager des mutations dans les exploitations et les filières agricoles du Sud</i> .....	14
<b>3. NOUVEAU CONSENSUS L'AGRICULTURE DANS LES TRAJECTOIRES DE DEVELOPPEMENT</b> .....	<b>14</b>
3.1 <i>Investir dans l'agriculture est nécessaire au développement</i> .....	14
3.2 <i>Des priorités ajustées aux besoins des pays d'intervention</i> .....	17
<b>B. BILAN ET ENSEIGNEMENTS DES ACTIONS DE L'AFD DANS LE SECTEUR DEVELOPPEMENT RURAL</b> .....	<b>16</b>
<b>1. ANALYSE DU PORTEFEUILLE 2003-2009</b> .....	<b>16</b>
1.1 <i>Croissants entre 2003 et 2007, les engagements se maintiennent à plus de 270 M€ en 2009</i> .....	16
1.2 <i>Un portefeuille dominé par les interventions en souverain et les instruments concessionnels (subventions, prêts concessionnels)</i> .....	18
<b>2. DES INTERVENTIONS HISTORIQUEMENT CENTREES SUR LES CULTURES D'EXPORTATION ET LES INFRASTRUCTURES D'IRRIGATION</b> .....	<b>19</b>
2.1 <i>Coton en Afrique francophone : filière intégrant des exploitations familiales diversifiées</i> ...	19
2.2 <i>Cultures pérennes : agriculture contractuelle associant industries et agriculteurs</i> .....	20
2.3 <i>Agriculture irriguée : insuffisances dans la gouvernance des aménagements</i> .....	20
2.4 <i>Autres filières vivrières, végétales ou animales</i> .....	21
<b>3. DIALOGUE INSTITUTIONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS : DES APPUIS A POURSUIVRE</b> .....	<b>22</b>
<b>4. FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE : DES DIFFICULTES RECURRENTES</b> .....	<b>23</b>
<b>C. AXES STRATEGIQUES DE L'AFD</b> .....	<b>24</b>
<b>AXE 1 : ACCOMPAGNER DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES NATIONALES ET REGIONALES CONCERTÉES</b> .....	<b>25</b>
1.1 <i>Cadrage général</i> .....	25
1.2 <i>Orientations géographiques et thématiques</i> .....	26
<b>AXE 2 : INVESTIR POUR UNE AGRICULTURE, MOTEUR D'UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE</b> .....	<b>28</b>
2.1 <i>Cadrage général</i> .....	28
2.2 <i>Orientations géographiques et thématiques</i> .....	30
<b>AXE 3 : SOUTENIR L'INTEGRATION DES TERRITOIRES RURAUX A L'ECONOMIE NATIONALE</b> .....	<b>34</b>
3.1 <i>Cadrage général</i> .....	34
3.2 <i>Orientations géographiques et thématiques</i> .....	35
<b>D. PROGRAMMATION</b> .....	<b>39</b>
<b>1. AJUSTER L'OFFRE AUX ENGAGEMENTS, AUX MOYENS ET A LA DEMANDE</b> .....	<b>39</b>
<b>2. INSTRUMENTS FINANCIERS</b> .....	<b>39</b>
<b>3. MODALITES DE L'AIDE ET ARTICULATIONS AVEC LES AUTRES BAILLEURS DE FONDS</b> .....	<b>41</b>
<b>4. PRODUCTION INTELLECTUELLE</b> .....	<b>41</b>
4.1 <i>Objectifs et principes</i> .....	41
4.2 <i>Mutations des économies agricoles</i> .....	42
4.3 <i>Intégration aux marchés et gestion des risques</i> .....	44
4.4 <i>Environnement de l'investissement dans le secteur agricole</i> .....	45
4.5 <i>Interactions entre Agriculture et Biens Publics Mondiaux</i> .....	46
4.6 <i>Territoires ruraux : compétences des collectivités rurales et intégration économique</i> .....	49
<b>E. MODALITES DE SUIVI</b> .....	<b>49</b>

## LISTE DES SIGLES

ANICT	Agence Nationale des Investissements Collectifs Territoriaux (Mali)
APE	Accord de Partenariat Economique
ASS	Afrique subsaharienne
AT	Assistance Technique
BAfD	Banque Africaine de Développement
BAfD	Banque Asiatique de Développement
BM	Banque Mondiale
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
BPM	Biens Publics Mondiaux
BV	Bassins Versants
CARICOM	Caribbean Community
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEF	Conseil à l'Exploitation Familiale
CICID	Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement
CIHEAM	Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéen
CIP	Cadre d'Intervention Pays
CIR	Cadre d'Intervention Régional
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIS	Cadre d'Intervention Sectoriel
DCP	Document Cadre de Partenariat
DFID	Department For International Development
DGM	Direction Générale de la Mondialisation, du développement et des partenariats
FAO	Food and Agricultural Organisation of the United Nations
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération technique allemande)
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque allemande de développement)
IAMM	Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
OGM	Organismes Génétiquement Modifiés
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSI	Organisation de Solidarité Internationale
OP	Organisation Professionnelle (ou de Producteurs)
PED	Pays en Développement
PMA	Pays Moins Avancé
PRI	Pays à Revenu Intermédiaire
POS	Plan d'Orientation Stratégique
RCI	République de Côte d'Ivoire
SCV	Semis Sous Couverture Végétale
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
WDR	World Development Report

## INTRODUCTION

---

Le Cadre d'intervention sectoriel (CIS) « développement rural » propose **une mise en cohérence** des interventions de l'AFD en matière de **sécurité alimentaire, d'agriculture** et de **développement des zones rurales**, afin qu'elles contribuent au mandat global de l'AFD de croissance solidaire, de développement durable et de préservation des biens publics mondiaux.

La **crise alimentaire** de 2007-2008, marquée par des « émeutes de la faim » dans une quarantaine de pays, puis la **crise économique** mondiale de 2008-2009 qui a encore augmenté le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde, ont conduit à une mobilisation internationale de grande ampleur. Les années 2008 et 2009 ont été ponctuées de rendez-vous de chefs d'Etats et de Gouvernements qui ont été l'occasion d'exprimer leur préoccupation quant à la sécurité alimentaire d'une planète devant compter 9 milliards d'habitant en 2050 et de prendre l'engagement d'un soutien accru aux politiques de sécurité alimentaire dans les pays en développement.

Dès juin 2008, la France a proposé un **Partenariat Mondial pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire** reposant sur trois piliers :

- un **dialogue politique de haut niveau** entre les instances internationales et les Etats dont les décisions ont une grande importance sur l'approvisionnement, le niveau et les variations des prix sur les marchés mondiaux de produits agricoles et alimentaires, de façon à anticiper, voire prévenir des crises de la nature de celle apparue en 2007 ;
- une **mobilisation scientifique mondiale** pour mieux apprécier les enjeux économiques, écologiques, sanitaires, techniques de la nécessité dans laquelle se trouvera l'humanité de se nourrir mieux en 2050, en surmontant autant que possible les controverses paralysantes ;
- une **relance du financement et des investissements** pour l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les pays en développement les plus durement affectés par la flambée des prix et pour lesquels l'agriculture reste un secteur économique et d'emploi de première importance.

Par son action diplomatique, la France a contribué à faire progresser le débat international sur les deux premiers points, notamment à travers une meilleure coordination entre les agences des Nations-Unies et les Institutions de Bretton Woods et une profonde réforme du **Comité de la Sécurité Alimentaire** qui pourra s'appuyer sur les travaux d'un **Panel d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire**.

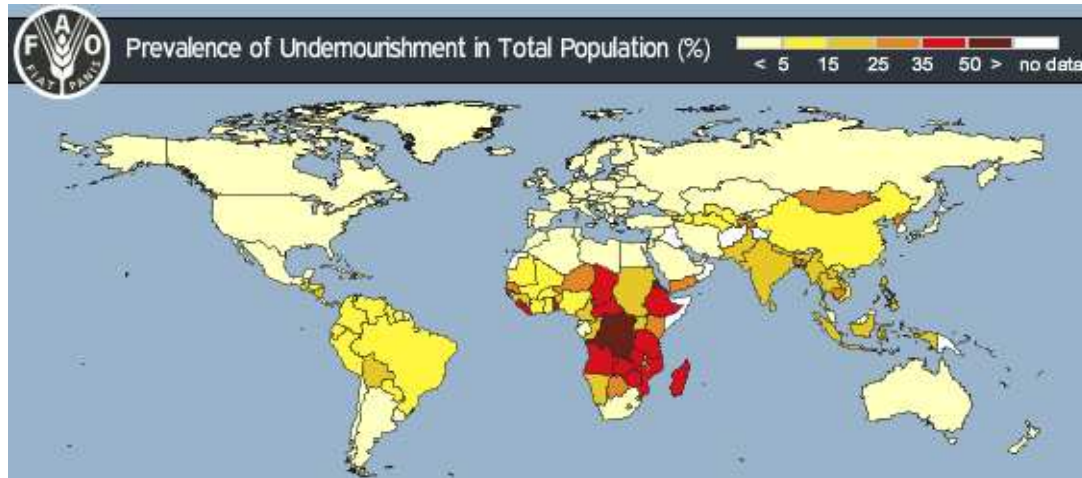
S'agissant des financements consacrés à la sécurité alimentaire des Pays en Développement, les engagements pris par la France seront pour l'essentiel mis en œuvre par l'AFD. Ainsi, en juin 2008, il a été précisé par le Président de la République que de 2008 à 2012, le total des engagements nouveaux de l'AFD en faveur de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne s'élèverait à 1 milliard d'euros. En juillet 2009, dans le cadre du sommet du G8 de l'Aquila, la France a indiqué qu'elle mobiliserai 1,5 milliard de dollars E.-U (soit 1,1 milliard d'euro) sur la période 2009-2010-2011 pour la sécurité alimentaire des PED, toutes géographies et tous canaux d'aide confondus.

Le présent Cadre d'Intervention Stratégique propose les axes prioritaires d'engagement des concours de l'AFD à ce titre.

Il s'inscrit dans le cadre des priorités d'intervention de l'aide française telles que définit par les stratégies CICID « Agriculture et Sécurité alimentaire », mais également « Gouvernance » pour ce qui concerne l'appui au dialogue politique sectoriel et la gestion du foncier et des territoires ruraux.

## Malnutrition, Agriculture, Afrique

### Carte de la Faim, 2010, FAO

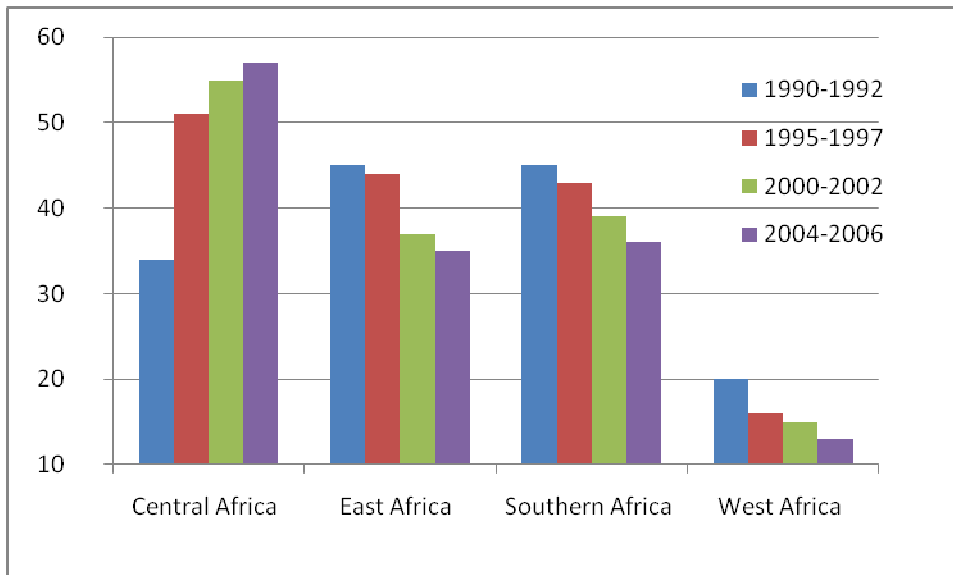


Source: FAO [<http://www.fao.org/economic/ess/food-security-statistics/fao-hunger-map/en/>]

Les liens entre production agricole, sécurité alimentaire et malnutrition ne sont pas directs. Les causes sous-jacentes de la malnutrition sont la pauvreté, le manque d'accès aux services essentiels de santé maternelle et infantile et le manque d'accès à l'éducation des mères. Mais, dès lors qu'une large part des familles concernées par la malnutrition, notamment en Afrique mais aussi en Asie du Sud, vit en zone rurale, le développement de l'agriculture contribue à son recul.

En Afrique, la situation est très différente selon les régions. L'Afrique de l'Ouest, malgré le taux très élevé de malnutrition au Niger (40%), connaît une amélioration sensible alors que la situation se dégrade en Afrique centrale. Ces données peuvent être rapprochées de celles de l'encadré « production agricole par région en Afrique ».

### Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans mal nourris en Afrique par région



Source: FAO 2009. Regions follow FAO definitions: there are important differences between these and the UN regions for all areas except West Africa, cite par Steve et Henri Leturque, Friends of Europe Report 2010, ODI



## A. CONTEXTE ET ENJEUX

---

### 1. PRIX DES MATIERES PREMIERES AGRICOLES : UN CHANGEMENT DE PARADIGME

La révolution verte opérée dans les pays industrialisés après la seconde guerre mondiale, a conduit dès les années 70 à un excédent d'offre pour des produits agricoles de première importance (céréales, lait, certaines viandes). Il en est résulté des stocks importants dans certaines régions (Europe) et des exportations à bas prix en direction des PED<sup>1</sup>. On en a trop souvent déduit que l'agriculture mondiale serait à même de nourrir la population mondiale. La faim n'était plus perçue comme liée à une capacité à produire mais comme une incapacité à répartir équitablement la nourriture.

Le spectaculaire retournement de conjoncture de mars 2007 à mars 2008, qui a vu les prix des produits agricoles subir des hausses considérables (+ 125 % pour le blé, +80% pour le riz et + 115% pour l'huile de palme) après des décennies de baisse tendancielle, a brusquement remis la **sécurité alimentaire** au cœur de l'agenda mondial. Les prix mondiaux sont depuis revenus à des niveaux plus raisonnables mais une **nouvelle période historique** semble ouverte qui aura des impacts considérables sur l'économie des PED selon qu'ils en saisiront les opportunités ou subiront les effets. Quatre facteurs semblent contribuer à une **tension durable sur les prix mondiaux** des produits agricoles :

- **la demande mondiale en produits agricoles, alimentaires comme non alimentaires est durablement croissante**, du fait (i) de la croissance démographique (9 milliards en 2050), (ii) de l'évolution des modèles de consommation alimentaire (plus de protéines animales) même si la généralisation du modèle « occidental » n'est pas souhaitable du fait de son empreinte écologique et de son impact sur la santé publique, (iii) de la demande industrielle non alimentaire (fibres, caoutchouc) et (iv) des perspectives ouvertes par les agro-carburants et la chimie verte, en substitution des hydrocarbures fossiles ;
- **l'augmentation de la production agricole est plus difficile à obtenir**. La croissance de la production agricole mondiale résulte de l'intensification (variétés, engrais, chimie, irrigation, notamment en Europe et Asie du Sud-Est) et du développement des surfaces cultivées (Amérique latine, Afrique). Ces deux dynamiques atteignent certaines limites. Dans les zones de forte intensification les rendements plafonnent depuis le milieu des années 90 et les externalités négatives sont de plus en plus fortes (pollution des nappes dans certaines régions d'Europe et d'Asie du Sud-Est). Par ailleurs certaines régions sont confrontées à une saturation de l'espace cultivable qui ne peut être étendu sauf à mettre en danger les massifs forestiers dont les services écologiques sont indispensables localement comme à l'échelle de la planète (stocks de carbone, biodiversité, hydrologie) ou à mettre en culture des terres peu propices. Enfin, le réchauffement climatique impose à toutes les agricultures du monde des adaptations qui pourraient ne pas être aisées, demander du temps et affecter des zones parmi les plus productives (deltas asiatiques) ;
- **la hausse des prix de l'énergie** est directement répercutée sur les prix des produits agricoles via les prix des engrais, les labours et travaux mécanisés et les transports ;
- **le désengagement de certains Etats développés** (Europe, USA) vis-à-vis des soutiens à leurs agricultures, considérées comme un secteur économique non stratégique, réduit les investissements dans ce secteur.

En outre, alors même que les prix des produits agricoles sont par nature très variables, au cours de l'année et entre les années, on s'attend à une **plus forte variabilité des prix** sur les marchés mondiaux pour plusieurs raisons :

- **les stocks de céréales** resteront durablement et structurellement plus bas que dans le passé en raison du désengagement de certains Etats qui ont mis fin à des politiques de stockage public (ou de soutien au stockage privé) considérées comme coûteuses ;
- **le réchauffement climatique** global se traduit par des accidents climatiques plus fréquents et plus intenses (inondations, cyclones ou sécheresses) qui affectent de grands pays producteurs et consommateurs, notamment dans la bande intertropicale ;
- **la volatilité des prix de l'énergie** est transmise aux prix des facteurs agricoles ;

---

<sup>1</sup> Au moment où nombre de ces pays voyaient au contraire leur situation passer de l'autosuffisance à la dépendance alimentaire.

- **les marchés financiers**, dont les dérèglements ont contribué à la flambée de 2007-2008, peuvent accentuer des mouvements spéculatifs.

Ce contexte et ces perspectives sont porteurs de **contraintes et d'opportunités** nouvelles pour les pays d'intervention de l'AFD, selon leur niveau de dépendance aux marchés mondiaux, selon le potentiel de développement de leur agriculture et selon les ressources financières, publiques et privées qu'ils sont en mesure de mobiliser pour investir et soutenir ce secteur. Aussi, à la suite des événements sociaux et politiques de 2008 et de la crise économique de 2009, nombre d'entre eux ont engagé un réexamen de leurs politiques agricoles et de sécurité alimentaire avec deux objectifs complémentaires :

- **réduire, autant que possible et raisonnablement, la dépendance aux importations alimentaires** pour limiter leur déficit commercial alimentaire et les effets économiques et sociaux de la variabilité des prix mondiaux ;
- **tirer tous les avantages des perspectives de long terme de la demande pour les produits agricoles, alimentaire et non alimentaire**, sur les marchés domestiques, régionaux comme mondiaux, en termes d'emplois, d'équilibre de développement entre les villes et les zones rurales et de régulation des flux migratoires.

Du fait de la grande diversité des agricultures des pays concernés, résultante des potentialités naturelles (climat, sols, eau, espace), de l'histoire des peuplements (forte ou faible densité démographique), des choix économiques passés, des équilibres politiques actuels, mais également des capacités d'intervention des Etats, il ne saurait y avoir de modèle uniforme. Cependant, trois aspects doivent être pris en compte :

- en raison des spécificités de la production agricole (sa dépendance au climat) et des marchés agricoles ainsi que des enjeux sociaux de la sécurité alimentaire, **un engagement public minimum, en dépenses et en régulations, est nécessaire pour assurer un cadre incitatif aux agents économiques, agriculteurs, commerçants, industriels, au travers d'infrastructures et d'institutions** ;
- le **financement des investissements** nécessaires à la croissance de la production sera pour l'essentiel le fait des acteurs économiques, au premier rang desquels figurent les agriculteurs, mais aussi des entreprises de transformation. Cela implique le plus souvent de renforcer singulièrement **leurs accès à des services financiers** adaptés et à des ressources longues ;
- la dynamique économique qu'offre actuellement l'agriculture oriente des **capitaux privés** (nationaux et étrangers) vers les agricultures des pays du Sud qui disposeraient d'espaces à mettre en valeur. Au cours de l'année 2009, de nombreux projets d'envergure ont été envisagés. Cette **dynamique favorable** doit être considérée avec attention et accompagnée pour être favorable au développement. Répondant aux besoins d'investissement dans ce secteur, elle peut dans certaines circonstances aggraver les déséquilibres sociaux. Les modalités des investissements en agriculture, à travers la structure foncière des exploitations, peuvent induire une croissance non partagée, inégalitaire, allant de pair avec des atteintes aux biens publics, locaux, régionaux ou mondiaux. Des exemples nombreux en témoignent dans toutes les géographies. Il est ensuite coûteux de réduire les inégalités ainsi créées. Les **dimensions sociales et environnementales** d'une relance des agricultures au Sud doivent être considérées comme des conditions de succès à long terme des investissements en cours. A cet égard, les questions relatives à l'accès au foncier agricole, à la protection des ressources naturelles communes, à l'équilibre des contrats doivent faire l'objet d'une attention particulière des Etats et des bailleurs de fonds, dès lors que les asymétries entre les acteurs économiques et sociaux peuvent être très grandes.

## 2. DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DANS LES PED : QUATRE ENJEUX MAJEURS

### 2.1 Nourrir une population croissante et urbanisée

En 2050 près de 5 milliards d'habitants sur les 9 milliards que pourrait compter la planète vivront en ville et l'essentiel<sup>1</sup> de cette croissance urbaine se fera dans les PED : 93% entre 2000 et 2015<sup>2</sup>. L'urbanisation et l'augmentation du niveau de vie influenceront de manière significative la demande

<sup>1</sup> 93% entre 2000 et 2015 selon le FNUAP

<sup>2</sup> Source FNUAP

alimentaire au travers d'un accroissement simultané (i) des quantités consommées par personne, (ii) de la part des protéines d'origine animale et (iii) des produits transformés.

Les ordres de grandeur des besoins varient assez fortement en fonction des modèles de calcul utilisés mais sont importants comme en témoigne le tableau ci-dessous.

### Besoins alimentaires des PED à l'horizon 2050 (d'après M. Griffon<sup>1</sup>)

Indicateurs	Asie	Amérique latine	Afrique du Nord, Moyen Orient	Afrique subsaharienne
Coefficient multiplicateur des besoins alimentaires 2050/2000 <sup>2</sup>	2.34 (1.9 à 2.1)	1.42 (2.7 à 3.4)	Environ 2.5 (3 à 3.1)	5.14 (3.4 à 3.8)
Production en 2000 (10 <sup>9</sup> t)	1700	272	154	260
Production nécessaire en 2050 (10 <sup>9</sup> t)	4140	370	550	1340

Les deux scénarios de la prospective « agricultures et alimentations » à l'horizon 2050 réalisée par l'INRA et le CIRAD en 2008, l'un tendanciel (vers 3600Kcal/jour/personne en moyenne mondiale, dont 4000 dans l'OCDE et 3000 en Afrique), l'autre optimal (3000 Kcal/jour/personne pour tous) reposent à la fois sur une croissance générale de la production et le développement des échanges de produits alimentaires, les régions Afrique du Nord, Asie et Moyen Orient restant importatrices.

Pour les PED non producteurs de pétrole, la satisfaction des besoins alimentaires des urbains via des importations sera de plus en plus coûteuse voire difficilement soutenable. La hausse des prix des importations alimentaires aura cependant une incidence positive sur la compétitivité de certains produits locaux (riz et autres céréales locales, lait, viande) et facilitera le développement de ces filières nationales.

Les politiques de sécurité alimentaire devront donc conjuguer la stimulation de la production nationale via des prix plus rémunérateurs pour les agriculteurs, des prix à la consommation compatibles avec le pouvoir d'achat des consommateurs (urbains ou ruraux acheteurs nets de produits alimentaires) et des aides directs aux plus pauvres, en ville comme à la campagne.

## 2.2 Concilier augmentation de la production et préservation des ressources naturelles

L'augmentation de la population des PED, tant urbaine que rurale, se traduit par une pression sur les ressources naturelles au travers de l'extension du domaine cultivé et pâturé ainsi que de la demande en énergie domestique largement couverte par le bois.

« *La moitié des sols cultivables est dégradée* »<sup>3</sup> et les PED sont les plus touchés parce que les sols tropicaux sont particulièrement fragiles et que les producteurs n'ont souvent pas les moyens techniques et financiers de lutter contre les effets de l'érosion et de l'altération physique et chimique de leurs terres. Or une poursuite des modes d'exploitations actuels conduirait à une destruction quasi-totale des zones de forêts tropicales humides<sup>4</sup> avec des conséquences dramatiques sur la biodiversité, le climat et les ressources en eau. En effet, la déforestation qui est la deuxième cause anthropique des émissions de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, a pour origine l'expansion des terres cultivées. Or le réchauffement climatique accroît la vulnérabilité des systèmes de production agricoles dans l'ensemble des PED. L'Afrique subsaharienne est à cet égard particulièrement vulnérable car l'agriculture y est essentiellement pluviale. L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient où il n'existe plus guère de marge pour une augmentation des surfaces en culture pluviale et où le potentiel d'irrigation

<sup>1</sup> Extrait de "Nourrir la planète" (Odile Jacob, 2006), M. Griffon est responsable du département "agriculture et développement durable" au sein de l'Agence nationale de la recherche.

<sup>2</sup> Les chiffres présentés sur la ligne du haut sont issues de P. Collomb, in, *Une voie étroite pour la sécurité alimentaire d'ici à 2050*, Paris, Economica, FAO, 1999 ; les chiffres qui figurent entre parenthèses sur la ligne inférieure correspondent à une projection réalisée avec le modèle Image.

<sup>3</sup> Le Monde Diplomatique, numéro hors-série sur l'environnement, 2007.

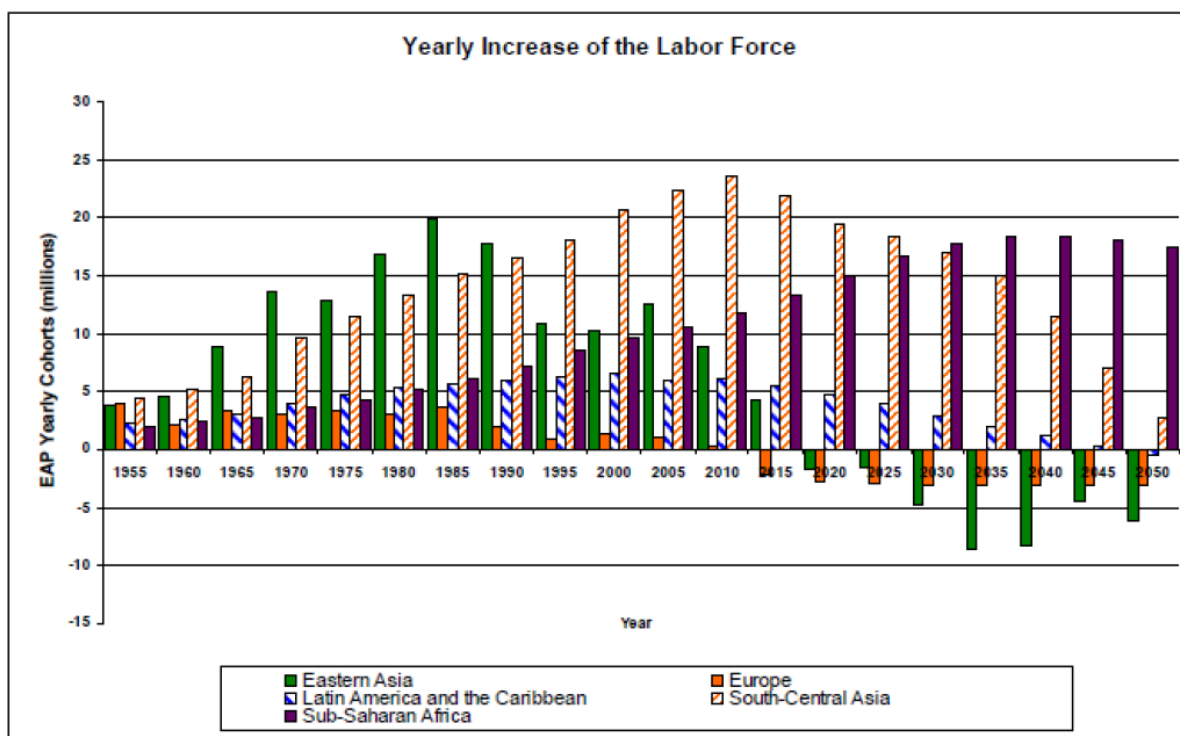
<sup>4</sup> Les principales réserves de terre se situent en Afrique (savanes guinéennes, savanes et forêts du bassin du Congo) et en Amérique du Sud (Cerrado, Amazonie).

est pleinement exploité, sont également très exposés. L'Asie est d'ores et déjà le continent le plus affecté par les catastrophes naturelles. La hausse du niveau des océans y provoquera la submersion de milliers d'hectares dans les deltas et sur les côtes (Vietnam, Bangladesh, Indonésie). La fonte des glaciers himalayens se traduira par des crues plus violentes au printemps et des débits insuffisants en été.

Une évolution des agricultures des PED vers des modes de production plus économes en ressources naturelles, moins émetteurs de GES, plus résistants aux aléas, est indispensable pour la sécurité alimentaire de ces pays, pour prévenir les conflits sur les terres et les eaux, dont ils sont déjà le théâtre, et pour la planète.

### Agriculture et emploi

Entre 2030 et 2050, 18 millions de jeunes africains arriveront sur le marché du travail chaque année. Ils sont aujourd'hui 12 millions. Dans les autres régions du monde, une réduction des cohortes entrants dans la population active est d'ores et déjà engagée. En Afrique subsaharienne, l'agriculture, sans pouvoir absorber entièrement cette main d'œuvre devra y contribuer.



Source : Bruno Losch, programme Rural Struct d'après des données du World population prospect 2006 révisé.

### 2.3 Gérer les équilibres entre territoires urbains et ruraux

2,5 milliards de personnes, soit 45% de la population mondiale, vivent essentiellement de l'agriculture. Ce secteur emploie encore 60% de la population active dans les PED (jusqu'à 80% dans les PMA africains). Dans ces pays, la croissance démographique, de l'ordre de 2,5 % par an, se traduit par l'arrivée annuelle de jeunes ruraux sur le marché de l'emploi en très grand nombre (cohorte annuelle de 300 000 jeunes à Madagascar, pays de 20 millions d'habitants en 2009).

Le modèle de développement agricole « européen », fondé sur un exode rural rapide et de grande ampleur (3% de la population active dans l'agriculture en France aujourd'hui), les villes absorbant toute la main d'œuvre libérée par l'agriculture, ne paraît pas reproductible à court et moyen terme dans les PED. D'abord, entre 1850 et 1970, période au cours de laquelle cette transition économique

et démographique en Europe s'est opérée, la croissance démographique était bien moindre que dans les PED aujourd'hui. Ensuite, la part des agriculteurs dans la population active<sup>1</sup> était inférieure à celle des PED en raison des guerres et d'une émigration massive vers les continents colonisés peu peuplés (Amériques). Enfin l'industrialisation s'est faite alors sur des procédés à forte intensité de main d'œuvre, ce qui n'est plus guère le cas désormais. Les pays émergents, qui tels la Chine, le Brésil ou l'Inde, connaissent une phase d'industrialisation et ne peuvent absorber un exode rural de même ampleur. Ces Etats mettent d'ailleurs en œuvre des politiques visant à la fois à réguler les flux migratoires internes et à faire bénéficier les populations rurales des fruits de la croissance aux travers (i) de transferts sociaux, (ii) d'investissements dans les services essentiels (éducation, santé, eau potable et assainissement, énergie, transport), et (iii) de soutiens à l'agriculture et (iv) à la diversification de l'économie rurale, sur la base d'exploitations agricoles familiales et de PME.

Sans politiques de cette nature, la pauvreté et la malnutrition restent à la fois plus fréquentes et plus intenses dans les zones rurales et les flux migratoires prennent une ampleur excessive au regard de la création d'emplois non agricoles dans les zones urbaines. La migration urbaine n'est alors que le déplacement de la pauvreté des campagnes vers la périphérie des villes.

Aussi, dans de nombreux PED dans les trois décennies à venir, faire en sorte que les campagnes nourrissent mieux les villes participe aux objectifs de sécurité alimentaire, de balance commerciale, de régulation de l'urbanisation, d'aménagement du territoire et de solidarité nationale.

#### VALORISATION DU POTENTIEL DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL PAR L'AGRICULTURE IRRIGUEE

Les appuis de l'AFD dans la vallée du fleuve Sénégal, depuis 10 ans, ont été consacrés à la clarification de l'environnement institutionnel pour créer les conditions propices aux investissements dans l'agriculture irriguée (potentiel important de 150 000 hectares). Ces appuis ont porté sur :

(i) **la gestion de l'eau** au niveau international (signature d'une Charte inter Etats sous l'égide de l'OMVS, outils de gestion concertée de la ressource) et au niveau national (réorganisation des Sociétés d'aménagement, rationalisation de la gestion de l'eau des adducteurs aux parcelles);

(ii) **la politique de maintenance des investissements** hydro agricoles fondée sur une répartition claire des responsabilités entre Etat et usagers (Unions hydrauliques, transfert de responsabilités, contributions financières, renforcement des capacités des OP, centres de gestion) ;

(iii) **la gestion du foncier** par clarification des responsabilités entre communes et Etat en matière d'attributions et de gestion des terres irriguées, outils et procédures d'occupation et d'affectation des sols, adoption d'une Charte du domaine irrigué en juillet 2007) ;

(iv) **la diversification/intensification de l'activité économique agricole** pour répondre aux opportunités offertes par les marchés nationaux, régionaux et/ou d'exportation (riziculture, produits laitiers, agro industries, productions maraîchères et fruitières)

Aujourd'hui, les conditions du développement d'une agriculture compétitive sur le plan national et régional sont réunies. Il existe les bases d'une **politique sectorielle concertée** fondée sur : (i) des infrastructures hydrauliques publiques articulées avec les investissements privés, (ii) le développement des capacités des acteurs et (iii) l'application d'une réglementation foncière sécurisant l'aménagement hydro agricole.

#### 2.4 Engager des mutations dans les exploitations et les filières agricoles du Sud

La plupart des exploitations agricoles des pays du Sud sont tournées vers une production d'autoconsommation ou vers des marchés de proximité. Sur les marchés internationaux (ou sur leurs marchés domestiques face à des produits importés), elles entrent en concurrence avec des systèmes de production dont les niveaux de productivité (du travail, de la terre), d'accumulation de capital et d'organisation, sont sans commune mesure avec les leurs. L'écart de productivité du travail entre les agricultures les plus performantes de la planète (Europe, USA, Amérique du Sud) et celles des PMA est ainsi passé de 1 à 10 au début du 20<sup>e</sup> siècle à 1 à 2000 aujourd'hui<sup>2</sup>. Toutefois, en agriculture, la productivité des ressources naturelles (terres, eau) n'est pas si différente entre les petites exploitations et les grandes exploitations commerciales. Elle est même parfois supérieure

<sup>1</sup> Moins de 30% en France en 1950, 23% en RFA et 5% au Royaume-Uni.

<sup>2</sup> M. Mazoyer, in « Nourrir la planète n'a pas de prix », Centre National de Coopération au Développement, Editions Labor, Bruxelles, 2007.



dans les petites exploitations. Il n'en demeure pas moins une fragilité structurelle des agricultures familiales qui justifie des interventions publiques, en protection vis-à-vis des chocs externes ou en soutien à la modernisation. Des pays comme le Vietnam ou la Thaïlande, ont ainsi obtenu des résultats très significatifs en termes de productivité et de compétitivité des exploitations familiales. En raison de leur importance numérique comme de leurs capacités intrinsèques d'ajustement et de réponse aux signaux du marché, c'est au travers d'une évolution des **exploitations familiales**<sup>1</sup>, qu'il est possible de progresser à une échelle suffisante en matière de sécurité alimentaire, d'emploi, d'aménagement du territoire ou de gestion des biens publics mondiaux.

Bien entendu, dans les PED, les **entreprises agricoles ou exploitations commerciales** peuvent également jouer un rôle important. Aujourd'hui sur les spéculations agro-industrielles d'exportations, mais également à court terme, sur des productions alimentaires (oléagineux, céréales, lait) dans le cadre de marchés régionaux. Ce type d'investissement doit être soutenu, notamment lorsqu'il a un effet d'entraînement sur des exploitations familiales qui assurent une partie de son approvisionnement. Il en est d'ailleurs ainsi pour de nombreux produits échangés sur les marchés mondiaux (cacao, café, thé, manioc, riz) où de petites exploitations assurent l'essentiel des flux. La structuration des filières, en introduisant les économies d'échelle là où elles prennent tout leur sens (transformation, transport, commercialisation) permet à des exploitations familiales d'être compétitives sur des marchés mondiaux.

L'intérêt des différentes formes de **contractualisation** entre des exploitations familiales et des entreprises agricoles et agro-industrielles a été démontré dans les PED, comme dans les pays développés. Ainsi, les difficultés d'accès à de grandes concessions foncières et la nécessité d'inscrire, dans l'intérêt de l'investisseur, un projet agricole dans une dynamique de développement économique et sociale de long terme, devraient conduire à considérer l'établissement de relations contractuelles équilibrées avec des exploitations familiales. Pour les pouvoirs publics, la structuration de **filières interprofessionnelles multi-acteurs** peut offrir le cadre de régulation des relations entre acteurs économiques asymétriques mais cependant indispensables les uns aux autres.

### 3. NOUVEAU CONSENSUS L'AGRICULTURE DANS LES TRAJECTOIRES DE DEVELOPPEMENT

#### 3.1 Investir dans l'agriculture est nécessaire au développement

L'agriculture est le secteur pour lequel les dépenses publiques des PED et l'aide publique au développement ont le plus régulièrement et significativement baissé au cours des trois décennies passées. Le Rapport sur le Développement dans le Monde publié en 2008 par la Banque Mondiale le souligne. Ce même rapport affirme cependant que la croissance agricole a un impact quatre fois plus important pour réduire la pauvreté que celle issue de tout autre secteur, dès lors que 75% des pauvres sont des ruraux qui vivent essentiellement de l'agriculture. Plusieurs autres travaux récents démontrent<sup>2</sup> l'efficacité des politiques de soutien à l'agriculture ou, a contrario, expliquent<sup>3</sup> les retards de productivité des agricultures, notamment en Afrique subsaharienne, par des déficits en la matière. Ces analyses indiquent que lorsque des choix politiques implicites ont été faits en faveur d'une alimentation des villes à moindre coût par des importations, lorsque les ajustements budgétaires nécessaires n'ont pu ménager les capacités d'interventions publiques minimales pour l'agriculture et lorsque les réformes sectorielles indispensables à l'investissement en agriculture n'ont pas été soutenues, alors les déficits alimentaires se sont creusés, des parts ont été perdues sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux et la pauvreté rurale n'a pas reculé. Certains PED, notamment asiatiques, ont connu des évolutions bien différentes. Les dirigeants africains, dans le cadre du NEPAD, en ont tiré les leçons en s'engageant à consacrer une part croissante des dépenses publiques à l'agriculture (Maputo, 2005).

---

<sup>1</sup> Les systèmes d'agriculture familiale peuvent être caractérisés par le fait que les prises de décision, l'apport de capital et de main d'œuvre sont principalement le fait de la famille (dont la base sociale est variable suivant les régions du monde). De fait il existe une grande hétérogénéité au niveau des surfaces cultivées par ces systèmes même si dans les PED compte tenu des faibles ressources des populations rurales et de leurs difficultés d'accès aux facteurs de production (terre, équipement ...), la taille de ces exploitations est bien souvent modeste.

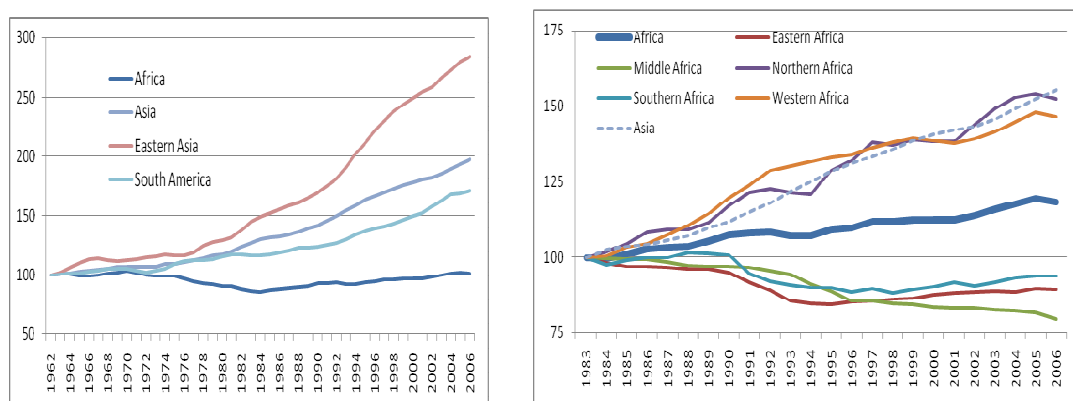
<sup>2</sup> « La croissance pro-pauvre dans les années 90 ; quels enseignements tirer de l'expérience de 14 pays ? », Programme de recherche AFD, BM, DFID, GTZ, BMZ, KfW ; « The pattern of Growth and Poverty Reduction in China », Montalvo and Ravallion, Policy Research Working Paper 5069, Banque Mondiale, octobre 2009

<sup>3</sup> « Growing green. The challenge of sustainable agricultural development in Sub-Saharan Africa », D. Southgate et D. Graham, 2006

En Afrique, les bailleurs de fonds ont leur part de responsabilité dans le sous-investissement dans le secteur. En outre, leurs interventions ont été souvent fondées sur une transposition partielle du modèle de la « révolution verte ». Or cette transposition a rarement fonctionné sur le continent car une intensification suppose l'adoption d'innovations jugées trop risquées par les producteurs et un avantage que n'offrait pas le rapport entre les prix des intrants et ceux des produits agricoles. En outre elle n'était pas indispensable du fait de réserves de terres cultivables. Si bien que des résultats n'ont été obtenus que dans des situations spécifiques, comme le coton, à travers des filières structurées ou le riz irrigué avec la sécurité apportée par la maîtrise de l'eau.

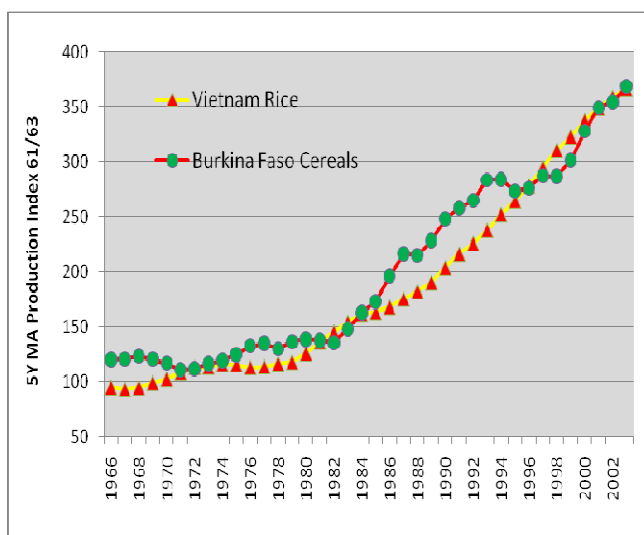
### Production alimentaire : des performances différenciées

La production alimentaire par tête progresse de manière différenciée entre les régions en développement. Elle stagne en Afrique, en raison d'une démographie dynamique et d'une évolution des rendements en moyenne inférieure aux autres régions du monde. Toutefois, ce continent connaît des évolutions très contrastées selon les sous-régions. Sur la période 1983-2006, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord connaissent ainsi des progressions « asiatiques ».



Source: Data from FAOSTAT, FAO. Gross food production per capita, indices, taken as three-year moving averages.

Ainsi, comme le montre la figure ci-dessous, le Burkina-Faso, sur la période 1961/65 à 2001-2005, fait aussi bien que le Viet Nam.



Source: FAOSTAT production data, taking five-year moving averages cité par Steve & Henri Leturque, Friends of Europe Report 2010, ODI

Aujourd'hui, dans le contexte d'évolution à long terme de la demande agricole mondiale évoquée ci-dessus, une mobilisation politique et financière des Etats des PED et de leurs partenaires techniques et financiers est désormais engagée qui s'appuie notamment sur :

- (i) une nouvelle légitimité à l'action publique pour traiter les défaillances des marchés et la variabilité des prix agricoles ;
- (ii) des processus d'intégration économique régionale, complémentaires d'une ouverture à l'économie mondiale ;
- (iii) les nouveaux acteurs politiques que sont les organisations professionnelles et interprofessionnelles agricoles et les collectivités locales ;
- (iv) un intérêt nouveau des entreprises, des investisseurs et du secteur bancaire pour le secteur agricole et les agro-industries ;
- (v) des innovations techniques permettant d'envisager des systèmes plus productifs, plus écologiques et plus économiques.

#### **4.2 Des priorités ajustées aux besoins des pays d'intervention**

**En Afrique subsaharienne**, la priorité est d'augmenter fortement et durablement la productivité agricole avec un haut niveau d'emploi. Dans cette optique, les marchés domestiques et sous-régionaux, qui seront certainement parmi les plus accessibles pour les producteurs des PMA africains, constituent une opportunité économique de premier ordre. Permettre aux agriculteurs de ce continent d'accéder et de répondre, au moins partiellement, à ces marchés sera un objectif majeur des politiques de développement rural des années à venir, sans que pour autant le continent recule sur les marchés mondiaux des nombreux produits pour lesquels ils disposent d'avantages naturels.

**Dans le bassin méditerranéen**, la réduction du taux de dépendance alimentaire vis à vis de l'extérieur avec un accroissement de la productivité des petites et moyennes exploitations, une meilleure insertion de ces structures à l'économie de marché et une gestion plus efficiente des ressources en eau et sols, doivent être recherchées. C'est en effet la région du monde la plus exposée à des hausses de prix (4% de la population mondiale et 12% des importations de céréales). C'est aussi dans cette zone que l'adaptation au changement climatique posera le plus de contraintes.

**En Asie**, après une phase de développement quantitatif, il existe un fort besoin d'une amélioration qualitative pour répondre aux besoins des marchés urbains de plus en plus exigeants. L'évolution vers des systèmes de production moins polluants et plus respectueux de l'environnement tout comme la promotion d'un développement équilibré des territoires (grâce notamment à une meilleure organisation de la commercialisation et à la diversification des revenus), seront indispensables.

Dans le cadre du mandat Climat et Croissance verte et solidaire qui est celui de l'AFD dans **les pays émergents**, la réduction des émissions de GES par l'agriculture, la séquestration du carbone dans les sols cultivés ainsi que certaines mesures d'adaptation au changement climatique seront les priorités.

## **B. BILAN ET ENSEIGNEMENTS DES ACTIONS DE L'AFD DANS LE SECTEUR DEVELOPPEMENT RURAL**

---

### **1. ANALYSE DU PORTEFEUILLE 2003-2009**

#### **1.1 Croissants entre 2003 et 2007, les engagements se maintiennent à plus de 270 M€ en 2009.**

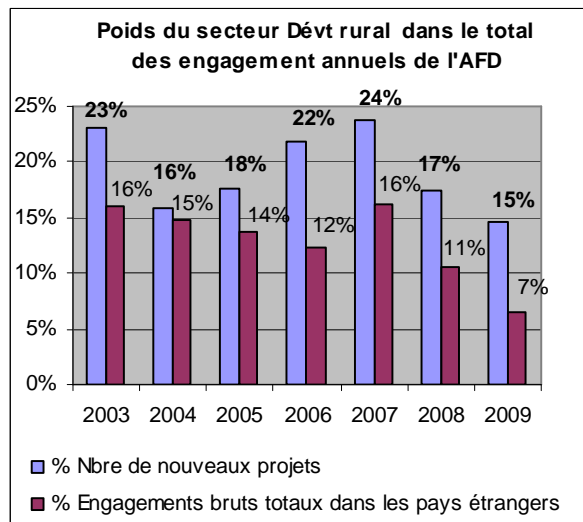
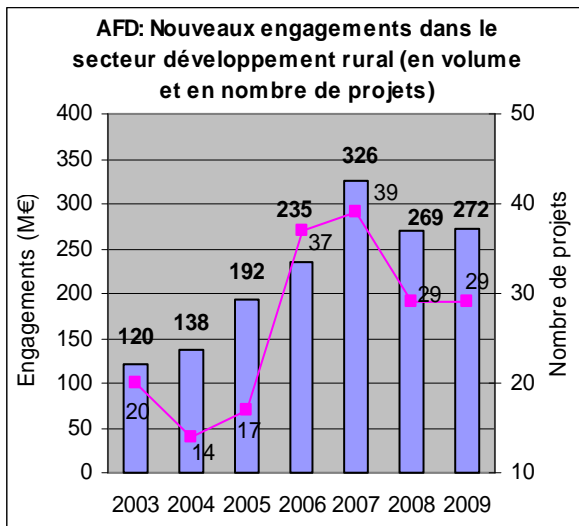
Après avoir culminé à 326 M€ en 2007 (C2 D Cameroun), les engagements de l'AFD dans le secteur rural se maintiennent à plus de **270 millions d'euros en 2009**. Si on ajoute à cela les engagements de la filiale Proparco, ces engagements atteignent près de 300 M€ en 2009<sup>1</sup>.

La part relative du secteur rural dans le portefeuille diminue : le secteur rural représente en 2009 15% des nouveaux projets, pour **7% des engagements** tous secteurs confondus<sup>1</sup>.

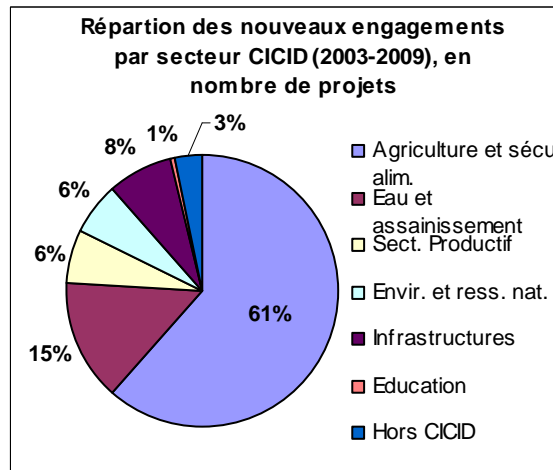
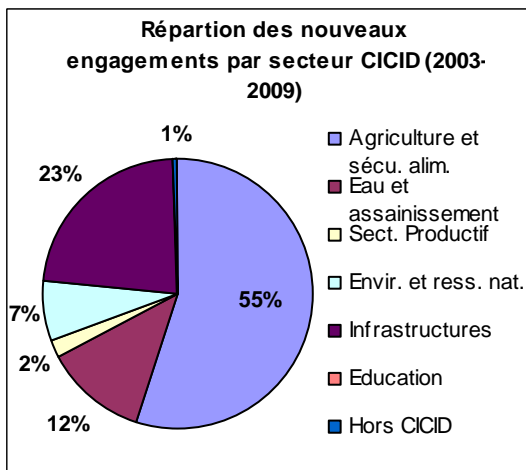
---

<sup>1</sup> Les engagements de Proparco dans le secteur rural s'élèvent à environ 26 M€ en 2009 (prêts à des entreprises agro-industrielles, participation au fonds d'investissement pour l'agriculture en Afrique. Ce chiffre ne tient pas compte des projets liés à la production de bioéthanol).





Le secteur rural regroupe essentiellement des projets contribuant à **l'agriculture et la sécurité alimentaire**, des projets **d'infrastructures** (pistes rurales, électrification rurale), et des projets **d'eau/assainissement** en zone rurale. En moyenne sur la période 2003-2009, les projets rattachés directement au secteur CICID « Agriculture et sécurité alimentaire » représentent plus de la moitié des engagements (55% en volume, 61% en nombre de projets). Parmi ces projets, 14% concernent l'appui à la filière coton, 20% sont des projets de développement de l'agriculture irriguée et de protection des bassins versants, 7% concernent le développement des cultures pérennes.



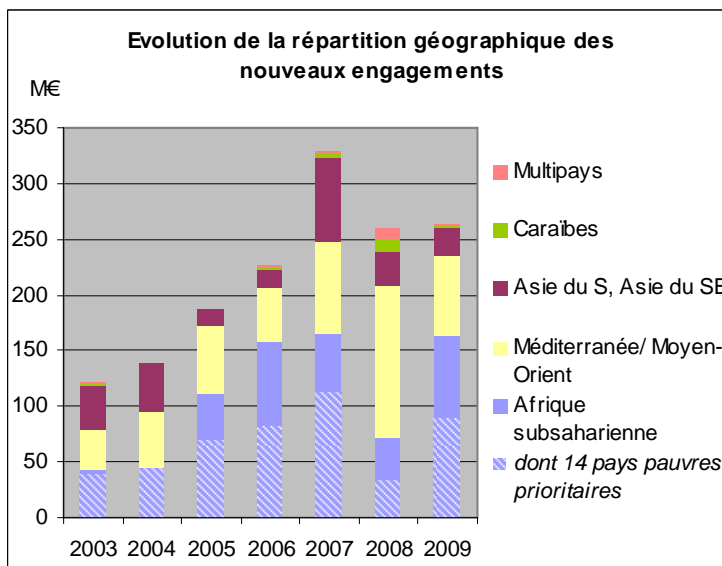
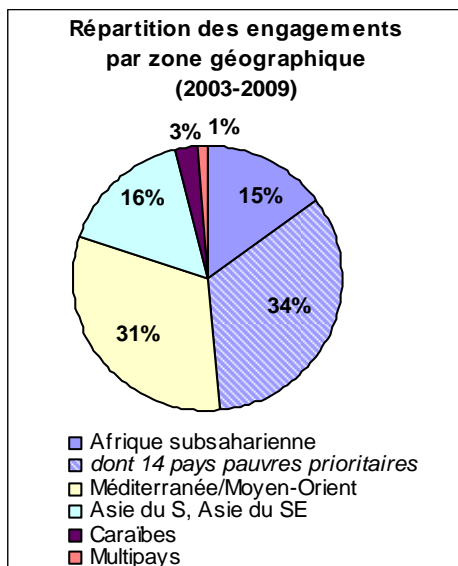
L'**Afrique subsaharienne** bénéficie de 49% des engagements en moyenne sur la période 2003-2009, suivie de la Méditerranée (31%) et de l'Asie (16%). En 2009, les engagements de l'AFD sur l'Afrique subsaharienne ont atteint **163 M€<sup>2</sup>**.

70% des engagements en Afrique subsaharienne sur la période ont par ailleurs concerné les **14 pays pauvres prioritaires** de la coopération française<sup>3</sup>, soit plus du tiers des engagements totaux (34%).

<sup>1</sup> A noter qu'une partie des engagements de l'AFD en milieu rural n'est pas captée par ces chiffres : c'est le cas notamment des lignes de crédit bancaires à destination des PME dans les pays d'Afrique subsaharienne, qui ne sont pas comptabilisées dans le secteur rural mais dont les bénéficiaires sont souvent des entreprises du secteur agro-alimentaire.

<sup>2</sup> Si on ajoute à cela les engagements de Proparco, les engagements atteignent 172 M€ en 2009.

<sup>3</sup> Bénin, Burkina Faso, Comores, Ghana, Guinée Conakry, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo (CICID de juin 2009)

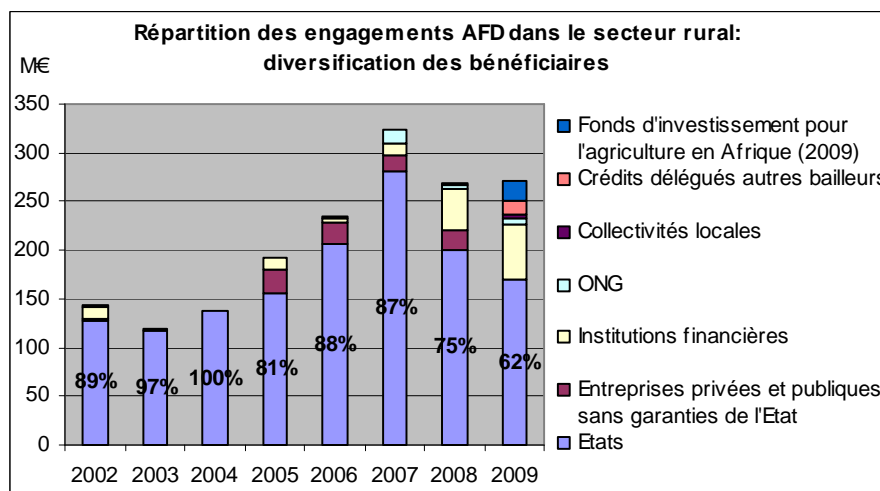


Les financements dans le secteur rural en 2009 sont légèrement en deçà en 2009 des **engagements présidentiels** en matière de sécurité alimentaire (engagement pris à la FAO en juin 2008 d'affecter 1 Md€ au secteur rural en Afrique subsaharienne sur 5 ans, engagement au G8 en 2009 d'affecter 1,5 Md USD à la sécurité alimentaire sur 3 ans toutes géographies confondues). Ces engagements nécessiteraient en effet d'affecter environ **300 millions d'euros par an entre 2009 et 2011 au secteur rural, dont 200 millions d'euros annuellement sur l'Afrique subsaharienne.**

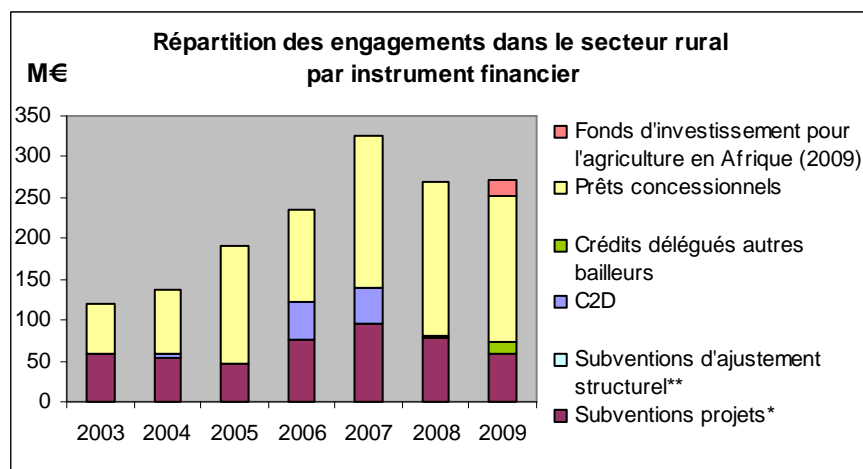
### 1.2 Un portefeuille dominé par les interventions en souverain et les instruments concessionnels (subventions, prêts concessionnels).

Les engagements sur le développement rural ont été réalisés à **85% en souverain** sur la période. Les engagements en **non souverain** restent en effet limités, faute de contreparties finançables directement en nombre suffisant, inexistantes dans les filières vivrières et limitées sur les cultures pérennes. Seules les sociétés cotonnières (Mali, Burkina Faso, Cameroun) et les banques de développement spécialisées ont permis de finaliser quelques prêts non souverains. Quant aux infrastructures, trop rares sont les régies capables de s'endetter pour des opérations en zones rurales.

De **nouveaux instruments non souverains** ont été néanmoins développés depuis 2008, permettant une **diversification des modalités de financements et des bénéficiaires** : prise de participation en 2009 dans un fonds d'investissement agricole multi-baillleur sur le continent africain (« *African investment funds* »), ligne de crédit à la BOAD pour le refinancement des programmes agricoles par les Etats de la zone UEMOA.



La **baisse de l'enveloppe de subventions depuis 2006**, qui est importante pour ce secteur (entre les deux tiers et 90% du nombre de projets selon les années, représentant entre un quart et la moitié du portefeuille en volume), est ainsi compensée en 2009, année sans C2D, par une croissance des concours sur prêt et prise de participation.



\* Subventions projets : financées sur l'enveloppe « Subventions » mise à disposition de l'AFD par le Ministère des Affaires étrangères

\*\*Subventions d'ajustement structurel : financées sur l'enveloppe « Aide budgétaire globale » mise à disposition de l'AFD par le Ministère de l'Economie et des Finances

Le montant **moyen des projets** dans le secteur rural a par ailleurs doublé depuis 2006, passant de 6 M€ à 12 M€. Ce montant moyen reste néanmoins globalement inférieur au montant moyen des projets financés par l'AFD.

## 2. DES INTERVENTIONS HISTORIQUEMENT CENTREES SUR LES CULTURES D'EXPORTATION ET LES INFRASTRUCTURES D'IRRIGATION

L'engagement de la France en matière de développement agricole dans les pays du Sud remonte à la période coloniale. A cette époque, les cultures tropicales d'exportation étaient destinées à approvisionner la métropole (coton, caoutchouc, huile alimentaire ...). Après les indépendances, un soutien à ces filières d'exportation s'est poursuivi à la demande des Etats qui étaient à la recherche de devises. Le fait d'avoir des interlocuteurs identifiés tels que les sociétés de développement ou les agro-industries, de pouvoir appuyer une organisation de type filière et d'identifier le retour sur investissement, ont facilité les interventions.

Par ailleurs, en zone FCFA, les productions vivrières (céréales, élevage) pouvaient difficilement concurrencer des importations rendues possibles par la convertibilité de la monnaie et les prix du marché mondial. Aussi, en dehors de la filière rizicole (en particulier hors zone CFA à Madagascar, au Vietnam, en Guinée, mais aussi au Mali et au Sénégal dans le cadre de grands aménagements hydro-agricoles), l'AFD a peu financé le développement des cultures vivrières. Indirectement toutefois, l'appui à la culture du coton a bénéficié aux céréales qui rentrent dans la rotation des cultures et les revenus distribués par les filières agro-industrielles comme l'hévéa ont contribué à l'amélioration du niveau dans les zones concernées. L'importance des cultures d'exportation et des infrastructures dans les interventions de l'AFD s'explique également par la nature des concours financiers qu'elle peut offrir, les gouvernements étant plus enclins à contracter des emprunts pour des productions valorisables en devises.

### 2.1 Coton en Afrique francophone : filière intégrant des exploitations familiales diversifiées

L'appui à long terme de l'AFD aux **filières coton** d'Afrique de l'Ouest est certainement l'exemple le plus pertinent des impacts obtenus. Les neuf pays producteurs de la zone CFA<sup>1</sup> se sont hissés au second rang mondial des exportations avec plus d'un million de tonnes de fibres en 2005.

<sup>1</sup> Par ordre de production décroissante : Burkina Faso, Mali, Bénin, Côte d'Ivoire, Cameroun, Tchad, Togo, Sénégal et RCA

<sup>2</sup> Cambodge, Office du Niger/Mali et vallée du fleuve/Sénégal

Ce développement spectaculaire de la production, obtenu grâce à des filières intégrées et la sécurisation de l'environnement des producteurs (intrants/crédit, recherche/conseil, commercialisation), a eu un impact macro-économique particulièrement important dans les pays sahéliens dépourvus d'autres cultures de rente (Burkina Faso, Mali, Bénin) et auprès des populations à qui il a procuré emplois et revenus. Il a ainsi participé activement à la fixation des habitants et à la réduction de la pauvreté rurale.

Au Mali, la production cotonnière concerne 50% des surfaces cultivables du pays et environ 2 millions de personnes. Le coton représente 30 % des exportations.

Les investissements de l'AFD se sont élevés à 150 M.€ sur 30 ans : ils ont eu un impact fort, notamment sur la politique cotonnière, grâce à la multiplicité et à la cohérence des interventions.

La valeur ajoutée supplémentaire créée par l'intervention de l'AFD s'élève à 540 M.€ (soit + 4,8% de PIB). Toutefois cette croissance a majoritairement profité aux acteurs amont et aval, et pour seulement 30% aux producteurs. Un rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée en faveur de ces derniers serait nécessaire afin de sécuriser la production, les revenus et participer ainsi à la restauration d'un cercle vertueux de développement au niveau local et régional.

Source : Réseau Impact, 2005

L'impact des interventions de l'AFD doit s'envisager au-delà du seul coton. La modernisation des pratiques agricoles a notamment permis de faire des zones cotonnières des régions productrices de céréales concourant à la sécurité alimentaire des pays. Par ailleurs, l'implication des organisations de producteurs dans la fourniture de services technico-économiques à leurs membres, la gestion des filières et la défense de leurs intérêts y compris dans les sphères politiques internationales, peut être portée au crédit des interventions de l'AFD.

Les filières coton d'Afrique francophone sont cependant fortement menacées aujourd'hui par plusieurs facteurs :

- la baisse des cours et l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar qui induit un renchérissement conséquent du coût des engrais conduit à un ciseau des prix très défavorable pour les producteurs qui est lourd de conséquence pour la production de coton (450 000 t de fibres prévues pour la campagne 2008/2009) mais aussi des céréales associées à cette culture;
- les rendements plafonnent du fait de l'extensification des itinéraires techniques (prix des engrais) avec pour conséquence une baisse de qualité de la fibre ;
- les transitions institutionnelles (privatisations, structurations professionnelles et interprofessionnelles) restent à parachever dans de nombreux pays avec pour conséquence des difficultés de financement ou de gestion des prix au sein de la filière.

Cependant, malgré ces fragilités, les filières coton restent stratégiques pour de nombreux Etats d'Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi, l'AFD restera engagée dans ce secteur en soutenant les démarches novatrices susceptibles de les consolider.

## **2.2 Cultures pérennes : agriculture contractuelle associant industries et agriculteurs.**

Jusqu'à la fin des années 80, l'AFD a appuyé le développement des cultures pérennes (hévée, huile de palme) à travers les projets de groupes industriels publics ou privés. La chute du cours des produits de base a conduit à des restructurations importantes. En soutenant la privatisation des entreprises publiques, l'AFD, avec les autres bailleurs de fonds, a cherché à alléger les charges des Etats et à rendre « solvables » des structures de production dont la gestion pouvait être optimisée. Seuls les pays ayant les coûts de production les plus bas (Vietnam) ont pu poursuivre ou intensifier leur effort de soutien à ces filières. Aujourd'hui, le renversement de tendance sur les cours mondiaux incite les groupes agro-industriels et les Etats à reprendre leurs investissements dans ces secteurs, sur la base de l'expérience acquise. Compte tenu de la réduction des réserves foncières et du souci de préserver les ressources forestières, les zones disponibles pour des blocs industriels se font de plus en plus rares. Les interventions futures devront donc être orientées vers le développement de plantations villageoises (éventuellement associées à des blocs industriels d'ampleur limitée), associant les ayants droits fonciers traditionnels ainsi que les populations locales, à travers des groupements de producteurs, dans le cadre d'une agriculture contractuelle régulée dans un cadre interprofessionnel, associant éventuellement l'Etat.

### **Cultures pérennes et revenus des exploitations familiales**

Depuis la fin des années 1990, les concours de l'AFD en faveur de l'hévéaculture, pour la production de caoutchouc naturel, totalisent 70 M€. Ils ont concerné le Vietnam (68 % des engagements nets), le Ghana (22 %) et le Cambodge (10 %). L'AFD y a financé principalement le développement de plantations familiales. Fin 2007, **30 000 producteurs étaient concernés pour 52 000 ha de plantation.**

A travers ces projets, l'AFD a financé des modèles techniques adaptés à différents contextes agro-écologiques et aux exploitations familiales. Celles-ci obtiennent des rendements aussi bons, voire meilleurs que les plantations industrielles voisines. Ainsi, au Cambodge et au Ghana, les paysans peuvent gagner un peu plus de **950 US\$ par hectare et par an.** Les investissements réalisés, y compris les intérêts du crédit, sont remboursés en 2 à 4 ans d'exploitation, soit de 8 à 10 ans après l'année de plantation, compte tenu de 6 années improductives.

Les plantations d'hévéas offrent une rémunération de plus de **12 US\$ pour une journée de travail**, c'est-à-dire plus de 6 fois la rémunération d'un ouvrier agricole au Cambodge. La longévité des plantations (30 à 40 années), les faibles charges en phase d'exploitation ainsi que la résilience de la production en cas d'abandon provisoire ajoutent à l'intérêt économique des plantations d'hévéa pour les agriculteurs familiaux

Source : Rapport de capitalisation sur l'expérience de l'AFD en appui à l'hévéaculture familiale – Jocelyne Delarue – Division Evaluation et Capitalisation (EVA).

### **2.3 Agriculture irriguée : insuffisances dans la gouvernance des aménagements.**

Sur les vingt dernières années, les investissements hydro-agricoles (barrages, grands travaux d'infrastructure, aménagement de périmètres irrigués) ont mobilisé des financements importants de la communauté internationale. La contribution de l'AFD, conséquente en volume (650 M. €) et dans la durée, s'est répartie principalement en Afrique (bassins des fleuves Sénégal et Niger, Vallées des Voltas, barrages et aménagements en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Mozambique et à Madagascar), en Haïti et depuis une quinzaine d'années en Asie (135 M€ au Vietnam, au Laos et au Cambodge) et dans le Maghreb (Maroc).

La faible compétitivité des rizicultures irriguées africaines alliée à l'absence de politiques sectorielles structurées (d'investissement, de gestion de l'eau, de maintenance) et à la récurrence des questions institutionnelles (gouvernance, foncier, cadre réglementaire) ont conduit à reconnaître, au milieu des années 90, les limites d'une approche volontariste d'aménagiste. Certains programmes ont en effet connu de graves crises (vallée du fleuve Sénégal, Office du Niger, Lac Alaotra) qui ont été partiellement surmontées, tandis que d'autres ont été des échecs (SEMRY au Nord Cameroun, AVV au Burkina, AVB en Côte d'Ivoire).

Les projets et programmes soutenus ou envisagés par l'AFD depuis cette remise en question, en aide bilatérale ou dans le cadre de concours sectoriels avec d'autres bailleurs de fonds, privilégient la construction de politiques sectorielles<sup>8</sup>. Ils mobilisent l'ensemble des acteurs impliqués (Etats, collectivités et autorités locales, associations d'usagers de l'eau, agriculteurs, opérateurs financiers, prestataires de services), et s'articulent autour de préoccupations liées : (i) à la **ressource en eau** (gestion intégrée de la ressource, dispositifs d'économie d'eau), (ii) à la **durabilité/reproductibilité des infrastructures** (politique de maintenance, mécanismes financiers publics/associatifs de son financement), (iii) à la **rentabilité** économique à court et moyen terme des investissements hydro-agricoles (mise en valeur agricole des périmètres irrigués) et (iv) à la prise en compte de la **dimension environnementale** de l'irrigation.

### **2.4 Autres filières vivrières, végétales ou animales.**

Les appuis de l'AFD aux filières céréalières autres que le riz, à l'élevage, à l'horticulture périurbaine ont été limités en raison de l'absence d'interlocuteurs industriels ou professionnels apporteurs de projets finançables. Or, les céréales sèches, les produits laitiers, les tubercules et les oléagineux, constituent désormais des opportunités économiques autour desquelles peuvent se structurer des filières associant producteurs, commerçants et transformateurs et banques avec pour cible les marchés urbains. Sans offrir les facilités des filières agro-industrielles où une industrie constitue un interlocuteur de référence, ces filières méritent des modes d'interventions innovants, reposant sur des institutions associant les organismes de financement, des organismes d'appui technique et de conseil agricole aux acteurs économiques et les opérateurs économiques associés. L'appui apporté dans les



années 90 aux organisations interprofessionnelles des élevages périurbains en Côte d'Ivoire peut être cité à cet égard. Les interventions de l'AFD, historiquement fondées sur des approches par « produit », se sont progressivement intéressées aux systèmes de production (du coton vers les systèmes cotonniers englobant cultures vivrières en rotation et élevage). Des soutiens aux filières vivrières doivent désormais être envisagés.

L'appui à des filières organisées a constitué longtemps le cœur de l'activité de l'AFD dans le secteur rural. Cependant, en raison de l'importance macro-économique de ces filières (coton, riz) elle a été conduite à soutenir des mesures de politiques sectorielles (foncier, tarifs douaniers). Ceci lui confère une légitimité pour des **appuis institutionnels élargis à l'ensemble des domaines relevant d'une politique agricole**.

### **3. DIALOGUE INSTITUTIONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS : DES APPUIS A POURSUIVRE.**

La pauvreté est aussi un **manque de responsabilités, de capacités à faire valoir son point de vue ou à prendre des initiatives**. A ce titre, dans le champ des politiques agricoles et rurales, l'aide française a appuyé l'émergence, la structuration et la prise de responsabilités des organisations professionnelles agricoles (OP)<sup>1</sup> et des acteurs locaux sur les questions agricoles comme de développement local dans les zones rurales.

La Fédération des Paysans du Fouta Djallon est appuyée depuis 1988 (avant même sa création officielle en 1992) par différents acteurs français : le MAEE, l'AFD, des organisations professionnelles et des ONG, chacun selon ses spécificités. Cette organisation a permis la structuration d'une filière pommes de terre guinéenne, qui fait aujourd'hui figure d'exemple dans la sous-région. Pour y parvenir la FPDF a obtenu de l'Etat la fermeture temporaire des frontières aux importations pendant sa période de production.

L'AFD est intervenue à partir de 1995 en soutien aux activités économiques de l'organisation, pour un montant global de 2 695 000 €.

106 ha d'aménagement de bas-fonds ont été réalisés, permettant la culture de pommes de terre mais aussi d'oignons et de tomates, dont la commercialisation assure des revenus à près de 15 000 agriculteurs, dont plus de 70 % de femmes, dans une des régions les plus pauvres de Guinée, où la réussite sociale passait traditionnellement par l'émigration.

La production de pommes de terre à elle seule génère un chiffre d'affaire annuel de 900 000 €.

Cet apport de la France est reconnu et l'importance des OP ou de la décentralisation est partagée par de nombreux bailleurs de fonds et Etats.

Les appuis de l'AFD ont été initialement focalisés sur la prise de responsabilités des agriculteurs dans la gestion des filières agricoles et des aménagements agricoles dont elle soutenait le développement. Il en est ainsi de la montée en puissance des organisations paysannes dans les filières cotonnières et des associations d'usagers de l'eau dans les aménagements hydro-agricoles. Désormais, la participation des responsables agricoles aux dialogues nationaux sur les politiques agricoles transversales (foncier, crédit, éducation, recherche,...) est la règle. Les OP sont désormais associées à la formulation des politiques sectorielles au niveau national comme régional.

Par ailleurs, au travers de projets de gestion de terroir<sup>2</sup> puis de développement local qui sont désormais des programmes de mise en œuvre de la décentralisation dans les zones rurales, les compétences et moyens d'actions des acteurs locaux (responsables coutumiers, élus, responsables professionnels) ont été renforcés. Les prises de décision sur l'affectation de l'espace rural, la gestion des ressources naturelles, les parcours de transhumance ou la réalisation et la gestion d'équipements d'intérêt commun ont été facilitées. Dans le cadre de ces projets financés par l'AFD, les enjeux d'une démocratie à la base que sont la fiscalité locale, le foncier et la répartition du patrimoine local entre l'Etat et les communes, sont abordés.

<sup>1</sup> OP comme organisations de producteurs, mais aussi parfois OPA, pour organisations professionnels agricoles, ou OPR, pour organisations professionnels rurales

<sup>2</sup> Souvent issues de programmes des sociétés de développement par filière (SODERIZ, SODECOTON, SODEPRA)

<sup>5</sup> Appréciation objective de la prise de risque par le prêteur, système de détermination de la capacité maximale d'endettement, obligations de remboursement de l'emprunteur et suites contentieuses dans le cas contraire, prise de garanties et mise en jeu de

#### 4. FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE : DES DIFFICULTES RECURRENTES

L'accès au crédit, à l'échelle de la campagne agricole pour le préfinancement des intrants (ou de la récolte) et à moyen terme pour des investissements, est un facteur essentiel de développement en particulier pour des structures dont les capacités d'autofinancement sont extrêmement limitées (cas de la grande majorité des exploitations des pays du Sud).

Activité risquée à longue durée de rotation des capitaux, l'agriculture est un secteur où les banquiers s'engagent d'autant moins facilement que les garanties y sont difficiles à réunir (peu de biens de valeur à nantir, foncier non titré, état civil déficient, caution solidaire rare,...).

Des succès ont été obtenus avec les banques de développement agricole fortement appuyées techniquement. Le délitement des systèmes de gouvernance de certaines banques, sans que les fondamentaux d'une relation contractuelle de crédit soient assurés<sup>5</sup> ont provoqué des crises graves (cas de la banque nationale de développement agricole en RCI). A contrario, le cas de la BNDA malienne démontre qu'il est possible de pérenniser une activité bancaire fondée au départ sur l'agriculture, en se diversifiant et en bénéficiant d'un appui concerté des bailleurs favorisant l'appropriation d'une véritable culture bancaire.

Au niveau des filières, des réussites ont pu être enregistrées lorsqu'il existe un « point de passage obligé » qui permet de sécuriser la récupération du crédit via un opérateur qui achète la production (coton, hévéa) ou qui apporte un service sans équivalent dans l'environnement proche (Fédération des producteurs du Fouta Djallon avec le crédit intrants sur pommes de terre). Pour autant, même dans ces contextes il existe un besoin d'appui conséquent pour sécuriser le système<sup>1</sup>.

En Asie du Sud-Est, grâce à un contexte plus favorable (densité de population élevée qui réduit les coûts de transaction, part de la population alphabétisée plus importante) et des méthodes de recouvrement du crédit sans concession, le système fonctionne, que ce soit avec des banques de développement agricole (ex : Viet Nam) ou via des systèmes de micro-crédit (Cambodge) et dans les deux cas l'AFD y a contribué.

L'AFD a d'ailleurs développé les premières expériences de crédit solidaire type Grameen Bank en Afrique (Burkina, Mali) et appuyé la création de systèmes financiers décentralisés pilotes portés par des ONG et/ou des associations (Mali, Guinée, Burkina, Cambodge, Sénégal, Madagascar, Mozambique). Ces opérations pilotes des années 90 ont été menées soit dans le cadre des banques de développement (BNDA Mali ou CNCA Burkina) soit de manière autonome, évoluant dans le temps vers une institutionnalisation en opérateurs bancaires (Crédit Mutuel du Sénégal, AMRET Cambodge, Crédit Rural en Guinée).

Il reste que dans nombre de PMA, le crédit pratiqué par les banques commerciales est resté quasi inaccessible pour les producteurs, avec un coût prohibitif par rapport aux niveaux des marges dégagées par l'activité agricole. Ceci est vrai des institutions de micro-finance, qui ne sont pas en capacité de financer la production agricole. En milieu rural, elles permettent surtout de palier les besoins de trésorerie d'ordre social avec une incidence positive sur la production mais indirecte, dès lors qu'elles évitent de ponctionner les stocks. Une réflexion sur le financement de l'agriculture devrait être engagée (cf. § production intellectuelle).

Pour une **synthèse** de cette partie « bilan » on se reportera au tableau en **annexe 2** qui retrace l'évolution historique de nos interventions et à celui de la page suivante qui présente les forces et faiblesses du secteur développement rural de l'AFD ainsi que les risques et opportunités auxquels il est confronté, soit en interne soit par son environnement.

---

celles-ci en cas de défaut de paiement, etc. Dans de nombreux pays, les paysanneries ont vu les élites riches et puissantes bafouer ces principes et piller les banques nationales de crédit agricole.

<sup>1</sup> Ex : crise due au surendettement des producteurs de coton Burkinabè avec par la suite une intervention de l'AFD pour l'appui à la gestion des groupements de base, qui a été positive

### C. AXES STRATEGIQUES DE L'AFD

L'évolution rapide et importante des économies rurales des PED nécessaire pour répondre aux enjeux alimentaires, environnementaux, économiques, migratoires et sociaux auxquels sont confrontés ces pays impliquent des **investissements et des réformes considérables** dès lors qu'il s'agit souvent de rattraper un retard accumulé. Ceux-ci relèvent :

- **de financements publics**, d'abord pour **des infrastructures**, ensuite sur **des connaissances** et enfin sur la **gouvernance sectorielle**.
- **d'investissements privés**, dans la **production agricole et sa valorisation**.

L'engagement politique nouveau des décideurs des PED, responsables politiques, responsables professionnels comme acteurs du secteur privé, et celui de la communauté des bailleurs de fonds ainsi que les perspectives à long terme du secteur rendent possible des progrès rapides. Les concours financiers de l'AFD, aux Etats comme aux acteurs économiques, y contribueront selon les **trois axes stratégiques suivants** :

- |        |   |
|--------|---|
| Axe 1  | Accompagner <b>des politiques agricoles nationales et régionales concertées</b> ; |
| Axe 2. | Investir pour <b>une agriculture, moteur de croissance inclusive et durable</b> ; |
| Axe 3. | Soutenir <b>l'intégration économique des territoires ruraux</b> .                 |

La mise en œuvre des trois axes énoncés se fera dans les respects des **huit principes** suivants :

- |        |   |
|--------|---|
| (i)    | Recherche et mise en œuvre de <b>meilleures options agronomiques et agricoles</b> pour une mise en valeur durable des ressources naturelles, la protection des massifs forestiers, des ressources en eaux, la conservation des sols et la réduction des émissions de GES par les activités agricoles. |
| (ii)   | Application des meilleures <b>normes et pratiques de responsabilité sociale et environnementale</b> par les bénéficiaires des concours de l'AFD, y compris les lignes directrices sur les acquisitions foncières en préparation ;   |
| (iii)  | Adéquation des opérations financées avec la <b>politique nationale</b> explicite et ayant fait l'objet d'une <b>concertation suffisante</b> entre les acteurs   |
| (iv)   | Mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris et de l'Agenda d'Accra pour <b>l'efficacité de l'aide</b> ;  |
| (v)    | <b>Cohérence et complémentarité</b> entre les interventions de l'AFD aux niveaux local, national et sous-régional, ainsi qu'avec les engagements internationaux de la France;   |
| (vi)   | <b>Cohérence et complémentarité</b> avec les autres cadres d'intervention sectoriels pertinents de l'AFD : environnement, eau, micro-finance, financement des collectivités locales, secteur privé, biodiversité, etc.  |
| (vii)  | Juste appréciation de la <b>durée</b> de l'appui de l'AFD nécessaire et suffisante pour assurer le succès du projet, la prise en compte de ses apports dans les politiques nationales et le changement d'échelle éventuellement nécessaire ;  |
| (viii) | <b>Evaluation externe de toutes les actions</b> , associant le plus largement possible les acteurs nationaux concernés, autorités, agriculteurs, ONG et responsables d'entreprises.   |



## AXE 1 : ACCOMPAGNER DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES NATIONALES ET REGIONALES CONCERTÉES

### 1. 1. Cadrage général

Le souhait de nombreux pays du Sud d'appuyer **leur agriculture** pour satisfaire **les besoins alimentaires des populations urbaines**, ainsi que les enjeux sociaux, écologiques et territoriaux auxquels ils sont confrontés, implique souvent un **renouvellement de l'intervention publique** pour le développement rural. Les résultats mitigés de l'ouverture des marchés des PED aux produits agricoles échangés sur les marchés mondiaux plaident en effet pour une meilleure **complémentarité entre le marché et l'Etat, entre les acteurs publics et privés**.

L'impact des activités agricoles sur certains **Biens Publics Mondiaux** (BPM), notamment le climat, la biodiversité et la santé, nécessitent un réinvestissement de l'Etat et de leurs organisations régionales, dans leurs fonctions de régulation.

Enfin, les engagements pris pour une amélioration de **l'efficacité de l'aide** et des modalités telles que les programmes sectoriels ou l'aide budgétaire, requièrent des politiques nationales claires.

S'il revient aux Etats de piloter les processus d'élaboration, de la mise en œuvre et d'évaluation des politiques agricoles, **une concertation** avec les autres acteurs nationaux (OP, interprofessions, collectivités locales, secteur privé, ...) est un facteur clé de succès.

**Des systèmes d'informations économiques sectorielles** doivent aider à la négociation et à la décision.

Trois facteurs distinguent les PED à forte croissance de ceux à faible croissance<sup>1</sup> : i) la formalisation de règles foncières en milieu rural ; ii) la coordination et une vision stratégique commune des acteurs essentiels dans le pilotage politique et économique ; iii) les services d'éducation et de santé à la base. Le premier axe retenu pour ce CIS contribue aux deux premiers éléments cités.

Un appui à la formulation des politiques agricoles sera apporté dans les pays où :

- (i) les conditions (demande des autorités, dialogue institutionnel interministériel et pluri-acteurs, degrés de liberté de la réflexion) permettent d'envisager des résultats ;
- (ii) il sera cohérent avec les autres interventions financées par l'AFD dans le secteur, qu'il consolidera ou permettra de développer ;
- (iii) il s'inscrira dans des dynamiques de réforme de l'Etat de nature à conforter les orientations sectorielles pour l'agriculture et le développement rural.

L'instruction d'interventions d'appui aux politiques repose sur un dialogue dans la durée avec les différentes autorités concernées et les acteurs professionnels. En effet, au-delà des études de faisabilité qui portent sur les aspects macro-économiques, les institutions, les besoins de formations et d'appuis méthodologiques, il convient de soutenir une **production intellectuelle et politique en partenariat**. L'engagement **dans la durée** est une condition de réussite de ces interventions qui relèvent du renforcement de capacités par l'action, sans transfert de modèles institutionnels ou économiques. Dès lors des **ambitions réalistes** au regard des situations rencontrées ainsi que des **évaluations régulières** seront nécessaires.

Une politique agricole se définit comme un ensemble de mesures et de moyens d'interventions publiques, mis en œuvre de manière coordonnée dans le secteur agricole afin d'atteindre des résultats conformes aux objectifs d'une nation ou d'une région. Ce n'est pas une politique pour les paysans, mais une politique pour l'ensemble du corps social, conciliant les deux objectifs contradictoires de meilleure rémunération possible pour les producteurs et de prix les plus bas possibles pour les consommateurs.

<sup>1</sup> La « bonne gouvernance » est-elle une bonne stratégie de développement ? », N. Meisel et J. Ould Aoudia. Document de travail n °58, janvier 2008.

### Exemple d'appui à la mise en œuvre des politiques agricoles

Au Sénégal, l'AFD finance le Projet de Promotion d'une Agriculture Compétitive et Durable (PACD) dont l'objet est la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale adopté par le gouvernement en 2005.

Le Projet vise à :

- renforcer les capacités nationales à s'adapter aux marchés, au travers d'un appui institutionnel aux instances chargées des négociations commerciales internationales, un appui à la mise en œuvre de la stratégie de développement et de promotion des exportations agricoles sénégalaises, ainsi qu'une meilleure valorisation des résultats de la recherche agronomique ;
- renforcer les capacités des acteurs du monde rural, portant sur la mise en œuvre effective de la stratégie nationale de formation agricole et rurale, un appui à la concertation entre l'Etat et la profession agricole et un appui à l'émergence et au renforcement d'interprofessions agricoles.

## 1.2 Orientations géographiques et thématiques.

### 1.2.1 En Afrique subsaharienne : renforcer les capacités des acteurs et le dialogue institutionnel.

**Au niveau national**, les ajustements structurels nécessaires pour recréer les conditions macro-économiques de la croissance, ont affaibli les administrations compétentes pour le pilotage des politiques agricoles (cf. services statistiques, information sur les marchés, analyse économique).

Plusieurs pays d'ASS ont élaboré ou préparent **des lois d'orientation agricole ou des programmes sectoriels** (Sénégal, Mali Burkina-Faso, Madagascar) souvent avec l'appui de l'AFD.

La reconstitution des **capacités institutionnelles nationales** en est une dimension importante. Cela concerne la formation, l'organisation, les capacités de conception des **administrations** comme des **organisations professionnelles et interprofessionnelles** partenaires de l'Etat dans l'exécution des politiques agricoles. Les appuis porteront sur les connaissances générales liées aux politiques agricoles (rôles des acteurs, étapes d'élaboration et de mise en œuvre...) et l'environnement national, régional et international (négociations d'accords internationaux : OMC, APE).

Les publics cibles seront les cadres **du secteur public, les élus et cadres des organisations professionnelles et leurs formateurs**. Afin que ces acteurs disposent des informations les plus pertinentes sur la situation de l'agriculture de leurs pays, **les outils statistiques, les dispositifs d'analyse, les observatoires** doivent être consolidés.

En outre, **le dialogue institutionnel (interministériel et multi-acteurs)** sera facilité, selon des modalités et formes propres à l'organisation sociale et politique de chaque pays, de façon à permettre la construction conjointe des stratégies et plans d'actions cohérents.

Des domaines clés pour toute stratégie de développement agricole et rural et pour lesquels l'AFD dispose d'une expérience ou peut s'appuyer sur une expertise française reconnue par les autres bailleurs de fonds et les Etats partenaires feront l'objet d'engagements spécifiques.

Il s'agit de :

- L'administration des droits et usages du foncier rural et de l'eau agricole**, en application des orientations arrêtées avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, afin de sécuriser les ayant droit, de rendre transparentes les transactions, de concilier les différents usages et par conséquent de limiter les conflits et de faciliter les mises en valeur des terres ;
- La formation et le conseil technique et économique** aux agriculteurs en tant que chefs d'exploitation agricole, ces fonctions essentielle notamment pour l'accès au crédit, pouvant être assurées par des OP ;

### Un exemple d'intervention : l'appui aux politiques foncières

Une politique foncière a pour objet d'organiser les modalités d'accès à la terre et aux ressources naturelles qu'elle porte, les modalités d'appropriation et de sécurisation des droits y afférant, ainsi que les modes d'usage et de gestion de l'espace.

L'AFD appuie l'élaboration et la révision de politiques foncières dans plusieurs pays (Madagascar, Bénin, Niger, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Cambodge) en finançant des formations (droit foncier, cartographie...), la mise en œuvre de plans fonciers, d'agences foncières, d'instances villageoises de concertation et de gestion des conflits...

- iii) **La commercialisation des produits agricoles, notamment dans les filières vivrières**, dans des conditions assurant aux producteurs la meilleure rémunération / incitation possible à travers : une bonne information sur les prix, des aides au stockage villageois (infrastructure et crédit), des aides aux acheteurs, commerçants et transformateurs, dans le cadre de relations contractuelles avec les producteurs ;
- iv) **L'atténuation de la variabilité des prix agricoles au producteur**, à travers la mise en œuvre par les professionnels d'instruments de marché, d'assurances et de fonds interprofessionnels de lissage des variations interannuelles ;
- v) **La prévention et la gestion des risques de crises sanitaires** (information, capacités des autorités compétentes).

**Au niveau régional, les Communautés économiques régionales (CER) africaines** (UEMOA et CEDEAO, CEMAC et CEEAC, SADC), qui avec l'appui de la Commission de l'Union Africaine, définissent et mettent en œuvre des **politiques agricoles et de sécurité alimentaire sous-régionales**. L'AFD pourra appuyer :

i) **Les capacités des institutions régionales**, (Commissions des CER, OP régionales) pour améliorer le fonctionnement du marché régional comme **espace de complémentarité économique et de solidarité** entre les agricultures des Etats membres, et **comme espace de régulation** vis-à-vis des marchés mondiaux. A ce titre, en Afrique de l'Ouest et du Centre l'AFD pourra soutenir, via les institutions régionales compétentes (UEMOA, CILSS, CEDEAO) :

- la structuration de filières agricoles à dimension sous-régionale, notamment pour les produits alimentaires ;
- des mécanismes régionaux de lissage des prix agricoles internes ;
- les systèmes de prévention et gestion des crises alimentaires ;
- les programmes de prévention et de lutte contre les ravageurs (criquets, mouche des fruits) et maladies animales transfrontalières ;
- l'établissement de systèmes régionaux de normes de qualité, y compris indications d'origine ou labels, sur les produits agricoles et agro-alimentaires et les intrants, de façon à en faciliter la commercialisation dans la région et sur ses marchés extérieurs.

ii) **Les capacités techniques et financières des banques régionales de développement régionales** des CER (BOAD, BIDC, DBSA...) à financer, éventuellement conjointement, les investissements agricoles structurant de leurs régions.

### **1.2.2 En Asie et au Maghreb : libéralisation raisonnée et différenciation spatiales**

En Asie et au Maghreb, les administrations centrales demeurent souvent chargées des politiques agricoles à tous les échelons d'organisation du pays. Or, l'économie de marché, son ouverture croissante vers l'extérieur, le rôle montant des acteurs privés, la décentralisation des responsabilités aux provinces et l'émergence d'OP, imposent aux administrations responsables des adaptations.

Elles doivent désormais concevoir des politiques agricoles fondées sur une analyse des atouts et contraintes de la diversité agricole de leurs territoires et des stratégies et intérêts des agriculteurs et de leurs entreprises. L'AFD pourra accompagner ces évolutions.

**En Asie du Sud Est**, deux dimensions complémentaires sont à prendre en compte :

i) **Les zones de montagnes** font l'objet de politiques d'intégration économique et sociale qui reposent sur des programmes de désenclavement, de valorisation des filières agricoles et de préservation des ressources naturelles, notamment les sols.

ii) **La riziculture irriguée et la politique sectorielle hydro-agricole**, sont d'une importance primordiale pour la sécurité alimentaire et l'économie de ces pays ainsi que pour le marché mondial du riz. La gestion foncière et le partage des responsabilités dans la gestion des aménagements hydro-agricoles y sont les deux questions clés. En outre, les modalités d'adaptation de ces économies rizicoles au réchauffement climatique seront étudiées dès lors que les zones basses des deltas alluviaux qui en font la force sont grandement exposées au rehaussement du niveau des océans et aux événements cycloniques.

Plusieurs Etats **du Maghreb et du Moyen-Orient** ont engagé des réformes de leurs politiques agricoles (Tunisie, Maroc, Syrie) dans trois directions : (i) donner plus d'espaces aux initiatives privées et aux filières structurées ; (ii) différencier les approches selon les types d'agricultures et les territoires, en intégrant mieux le potentiel des cultures pluviales et de l'élevage ,(iii) en matière d'irrigation, dépasser l'approche aménagiste et tendre vers une optimisation de la gestion de la ressource, tant hydraulique qu'économique, à l'échelle de la parcelle, du périmètre et du bassin versant. L'AFD soutiendra ces évolutions.

## **AXE 2 : INVESTIR POUR UNE AGRICULTURE, MOTEUR D'UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE**

### **2.1. Cadrage général.**

Les interventions relatives à l'axe 1 ont pour objectif la création d'un environnement institutionnel favorable au développement agricole et rural. L'axe 2 concerne **l'appui aux acteurs économiques du secteur agricole et rural : exploitations agricoles et leurs organisations, entreprises de l'agro-alimentaire et des services à l'agriculture**. Par le passé les interventions de l'AFD ont souvent considéré la dimension productive des exploitations et des entreprises agricoles avec une entrée liée à une spéculation, tout en agissant sur les facteurs les plus limitants pour leur développement : OP, crédit agricole, foncier, infrastructures. Des approches transversales telles que l'appui à la professionnalisation des producteurs et de leurs organisations, le conseil à l'exploitation familiale ou la gestion par bassins versants témoignent cependant de la prise en compte des interactions entre « filières économiques », « exploitants agricoles » et « territoires ». Ce CIS s'inscrit dans cette évolution vers des interventions confortant une **agriculture économiquement motrice, responsable vis-à-vis de l'environnement et porteuse de progrès social** pour les populations rurales et urbaines. Cela impliquera une plus grande attention aux filières alimentaires et vivrières.

**Les exploitations agricoles familiales** assurent la **multifonctionnalité** de l'agriculture (production, emploi, gestion des ressources naturelles, permanence des cultures rurales, entretien des paysages ruraux). À ce titre elles seront au cœur des interventions de l'AFD, dans toutes les géographies, à travers le renforcement de leurs **capacités productives** et la **maîtrise des risques** inhérents à l'activité agricole auxquels elles sont exposées. La diversité, voire la disparité, des exploitations agricoles dans un même pays oblige, dans une perspective de développement inclusif, à prendre en compte les différentes trajectoires d'évolution possibles. A ce titre, les **femmes agricultrices** qui jouent un rôle important sur certaines productions ou filières, pourront bénéficier d'actions spécifiques.

Outre les aspects relatifs aux **prix agricoles** (question qui relève de l'axe 1 de ce CIS) et des **infrastructures** (question qui relève de l'axe 3 de ce CIS) on peut regrouper sous cinq problématiques les facteurs de progrès qui seront pris en compte dans les interventions de l'AFD, adaptées aux pays et exploitations :

i) La **dotation foncière** des exploitations familiales, **en termes de surface par actif, de sécurité des droits d'usage, d'équité des contrats entre les ayant droit, de capacités à faire valoir les fonciers comme garanties** ... Au titre de l'axe 1, les aspects institutionnels ont été évoqués. Dès lors que certains pays disposent de réserves foncières, comme peuvent le laisser penser les offres faites par certains pays aux investisseurs nationaux ou étrangers, il convient de faciliter en priorité la dotation des exploitations existantes en accompagnant et soutenant les investissements publics (infrastructures d'irrigation, de désenclavement) et privés.

ii) **Le crédit agricole**, de campagne, de stockage, d'investissement. Dans beaucoup de pays, l'accès des exploitations familiales au **crédit d'investissement** reste une contrainte. Peu d'institutions financières, qu'il s'agisse des institutions de micro-finance ou des banques commerciales sont en mesure de proposer des produits financiers adaptés à la rentabilité du et aux risques du secteur. Beaucoup des institutions bancaires nationales spécialisées dans le crédit à l'agriculture rencontrent des difficultés dans l'équilibre de leurs comptes. Cependant des expériences de montée en gamme progressive de certaines IMF ou d'engagement de banques de détail généraliste montrent qu'il est possible de dépasser les contraintes liées à l'absence de garanties collatérales. L'AFD qui reste très engagée sur ces questions au travers de sa participation à des banques nationales, son appui aux développements de la micro-finance et des banques privées, peut contribuer au développement de nouvelles approches sur les crédits à la production agricole.

iii) **L'insertion de l'exploitation familiale dans le marché.** L'asymétrie des relations entre les acteurs économiques du secteur agricole est considérable. Or le partage de la valeur au sein des filières agricoles est un élément déterminant de l'évolution de la production. Dès lors, une attention particulière doit être portée au renforcement des institutions, organisations et contrats susceptibles d'assurer la meilleure transmission des signaux du marché jusqu'aux chefs d'exploitation. A cet égard, les différentes formes **d'agriculture contractuelle** entre agriculteurs et entreprises, les **organisations économiques de producteurs, les organisations interprofessionnelles de filière**, ainsi que l'accès des producteurs à une information économique utile doivent être soutenues.

iv) **L'innovation technico-économique.** L'exploitation agricole familiale est un système biologique, économique et social d'une grande complexité, dont la performance est le fruit d'ajustements progressifs entre les savoirs paysans, le milieu, le marché et des apports technologiques (espèces, variétés, engrais, pesticides...). La capacité des exploitations à mettre en œuvre les meilleures options technico-économiques est un facteur essentiel de progrès. Cela nécessite un ensemble de services qui vont de la **recherche au conseil à l'exploitant agricole**, dont l'architecture et le financement doit reposer sur un partage de responsabilités clair entre les pouvoirs publics, les entreprises (semencières, intrants) et les organisations professionnelles. Les évolutions rapides (produits, qualité, réchauffement climatique) auxquelles les exploitants doivent répondre imposent des dispositifs

v) **La gestion des risques.** L'activité agricole est exposée à trois types de risques : les **risques climatiques** (bonne ou mauvaise récolte en fonction de la pluviométrie ou de températures extrêmes) ; les **risques de marché** (évolution annuelle et interannuelle des prix) et les **risques sanitaires et phytosanitaires**. La gestion de ces risques explique de nombreux choix des agriculteurs (diversité des cultures, variétés résistantes, répartition des cultures dans le paysage, mobilité des troupeaux, irrigation, stockage). Mais une **couverture collective** (prévention sanitaire), **mutuelle ou assurantielle** (index climat et instruments de marché) de ces risques apporte une protection inaccessible à l'exploitant individuel. Dans la plupart des PED, elle doit être développée.

vi) **La gestion des deux composantes clés du capital naturel pour l'agriculture : humidité et fertilité des sols.** La gestion de l'eau agricole et la gestion des sols sont particulièrement critiques et délicates dans les agricultures des pays d'intervention de l'AFD. La mise en valeur et l'entretien de ce capital naturel (qui relève également des points (i), (iv) et (v) ci-dessus) requiert des investissements physiques (irrigation) et technologiques (efficacité des cultures pluviales, fixation biologique de l'azote, et du carbone dans les sols, etc.). Les progrès en la matière sont déterminants de **la productivité des surfaces cultivées** mais également de la contribution de l'agriculture à la production ou à la destruction des **biens publics mondiaux**. Dans la plupart des cas, des décisions individuelles et une gestion collective, à l'échelle **des bassins versants** et des terroirs sont indispensables.

Dans ces domaines, le **renforcement des capacités des agriculteurs et de leurs organisations professionnelles, ainsi que des services de l'Etat**, centraux et déconcentrés, nécessite des appuis à moyen et long termes. Avec pour objectif l'autonomie la plus rapide de ces acteurs, ces appuis seront fondés sur des indicateurs de résultats, permettant de mettre un terme aux partenariats non satisfaisants. Des Organisations de Solidarité internationale (OSI) spécialisées ainsi que des agri-agences<sup>1</sup> ayant développé un savoir-faire sur le renforcement de capacités et la structuration des OP dans le cadre de partenariats Nord-Sud, seront accompagnés.

**Enfin, les entreprises des secteurs agro-alimentaires et agro industriels**, PME ou grandes entreprises, jouent un rôle croissant dans l'intégration des exploitations familiales au marché. L'AFD en soutiendra le développement au travers du renforcement des capacités du système bancaire national ou, directement en mobilisant à leur profit l'ensemble de ses instruments financiers, en accompagnement de projets dont la conformité sociale et environnementale aura été vérifiée.

---

<sup>1</sup> Les agri-agences sont des structures spécialisées dans l'appui au développement agricole dans les pays du Sud ; généralement à statut d'ONG ou d'associations elles sont issues de la profession agricole des pays du Nord (ex : Afdi ou FERT en France, Agriterra aux Pays-Bas). Plusieurs d'entre elles de l'Europe, du Canada et du Japon sont regroupées au sein d'AgriCORD.



## 2. 2 Orientations géographiques et thématiques

### 2.2.1 Afrique Subsaharienne productivité des exploitations et des filières, sécurité alimentaire.

Priorité sera donnée au renforcement de la capacité des acteurs, que ce soient les agriculteurs (en tant que producteurs mais aussi responsables d'OP) ou leurs partenaires (techniciens, agro-industriels), et de leurs organisations (ex : Interprofession, relations contractuelles). La structuration des filières coton atteste de la pertinence de cette approche, qui sera donc poursuivie avec l'intensification des actions engagées ces dernières années : diversification (ex : production biologique et commerce équitable), sécurisation du risque prix (ex : fonds de lissage), formation professionnelle et services d'aide à la décision (conseil de gestion aux OP, conseil à l'exploitation familiale).

Les orientations qui visent à accroître la maîtrise technique et économique des producteurs, avec un **rééquilibrage des rapports de force** en leur faveur au sein des filières, seront dans la mesure du possible étendues aux **productions vivrières** (céréales, légumineuses à graines, tubercules, produits de petits élevages, lait) **compétitives sur les marchés nationaux ou régionaux**.

Les appuis favoriseront l'organisation des producteurs et le développement de relations commerciales contractuelles au sein des filières vivrières, entre producteurs organisés, commerçants, entreprises de transformation et banques locales. A ce titre, l'amélioration de la commercialisation des produits vivriers sera soutenue dans ses différentes dimensions (disponibilité des infrastructures de stockage, crédit de stockage et warrantage, normes et contrôle de la qualité des produits stockés, formation des gestionnaires de groupement) avec un objectif général d'optimisation de la rémunération des producteurs. L'amélioration des systèmes de gestion et de diffusion de l'information sur les marchés sera également soutenue.

Ce nouveau point d'application des financements de l'AFD demandera un effort méthodologique spécifique de la division DAR pour trouver des **solutions originales** qui nécessiteront une collaboration étroite avec la division secteur financier<sup>1</sup> et avec la recherche.

La **promotion de techniques plus productives et respectueuses de l'environnement** prendra diverses formes selon les zones d'intervention. Dans les régions méridionales des pays bordant le golfe de Guinée (Ghana, RCI, Cameroun ...) le potentiel agricole devra être préservé par le **maintien de la diversité au sein de systèmes de production** associant cultures annuelles et pérennes, grâce à l'agroforesterie par exemple. Ceci afin de lutter contre les dégâts environnementaux (sur les sols, le climat, ...) qui pourraient être provoqués par la disparition progressive du couvert forestier consécutive au développement de grandes plantations en monoculture. L'AFD encouragera les partenariats entre l'agro-industrie et les petits et moyens producteurs à travers le développement de plantations villageoises associées. Compte tenu d'une assez forte densité de population et de la proximité de grands bassins de consommation urbaine, cette diversité agronomique devra s'accompagner d'une diversification des ressources monétaires, en particulier par une meilleure valorisation des produits sur les marchés (première transformation, démarche qualité ...) et des activités hors agriculture.

#### BIOTECHNOLOGIES : APPRECIER LES LIMITES DE CETTE OPTION

La question des OGM agricoles suscite des débats passionnés au niveau international, qui confondent le principe de l'utilisation des techniques de génomique pour l'amélioration des plantes cultivées avec les conditions de diffusion de quelques variétés brevetées. Cette biotechnologie permettrait de résoudre les externalités négatives de l'intensification agricole chimique et de surpasser les limites biologiques naturelles des organismes vivants.

Les variétés OGM (coton, maïs, soja, colza) connaissent une extension rapide dans la grande agriculture nord-américaine (60 M ha aux Etats-Unis et au Canada sur les quatre espèces), ainsi qu'en Amérique latine (au total 22 M ha) dans la Pampa et au Nord de l'Argentine (soja), au

<sup>1</sup> cf CIS « Secteur financier » et CIS « Appui à la dynamique privée »

Paraguay et au Brésil (coton, soja), et dans les petites et moyennes exploitations en Chine (3,5 Mha) et en Inde (3 Mha) sur le coton.

Les moyens de communication déployés par la firme qui contrôle 90% du marché des OGM agricoles, rend difficile l'analyse objective des impacts de ces semences.

Les premières observations montreraient un avantage économique certain les premières années, lorsque les économies en insecticides ou en travaux de sarclage sont supérieures au surcoût de la semence OGM, mais une amélioration du rendement ne serait observable que dans les situations où la protection phytosanitaire classique était déficiente.

Toutefois, des résistances commencent à apparaître après quelques années, selon les principes fondamentaux de la science agronomique traditionnelle, nécessitant de reprendre certains traitements ou d'attendre une variété OGM plus performante...

Sur le plan environnemental, les risques liés à la dissémination des plantes OGM dans le milieu (variétés traditionnelles cultivées ou espèces sauvages voisines) sont encore mal maîtrisés. Il en est de même pour les impacts éventuels à long terme sur la santé humaine d'une alimentation à partir d'aliments OGM ou d'animaux nourris à partir d'OGM<sup>1</sup>.

Sur le plan sociétal, imposer aux agriculteurs le paiement de royalties lorsqu'ils re-sèment leur propre production, renforce les asymétries au bénéfice exclusif de la société d'agrofourniture.

Au-delà du caractère très particulier et limité des semences OGM actuellement commercialisées, les possibilités offertes par ces techniques de recombinaison génétique, en complément des techniques traditionnelles de sélection variétale, méritent une attention soutenue, dès lors qu'elles permettraient d'accélérer la mise au point de variétés nouvelles alliant rusticité, plasticité et performance.

Des variétés plus économes en intrants, plus résistantes aux parasites et aux accidents climatiques et dont les impacts environnementaux et de santé publique pourraient être évalués scientifiquement et par des autorités de la recherche privée ou publique mais indépendantes, sont cependant envisageables.

Dans la *zone soudano-sahélienne*, **la gestion et la protection des ressources eau et sols** seront des éléments fondamentaux de la sécurisation et du développement de la production, notamment céréalière, dans le cadre d'une approche intégrée des territoires.

Dans ces régions<sup>2</sup>, le concept de « révolution doublement verte » qui vise à exploiter de manière optimale les possibilités naturelles des écosystèmes (plutôt que de forcer et artificialiser le milieu en produisant nombre d'externalités négatives), pour des usages nombreux et variés, prendra tout son sens.

Des **solutions innovantes** devront être proposées aux agriculteurs et, pour cela, l'AFD appuiera les travaux de **recherche appliquée**, qui y contribueront, ainsi que leur diffusion et les conditions de leur appropriation.

L'AFD a investi dans la **promotion des techniques d'agriculture de conservation** depuis plusieurs années déjà, en appuyant la mise au point et la diffusion des systèmes de culture sur couverture végétale (SCV) à Madagascar et dans les zones cotonnières d'Afrique de l'Ouest et du Centre en particulier. Ces techniques apparaissent comme les seules capables, aujourd'hui, de restaurer la fertilité des sols lorsqu'ils ne sont pas encore trop dégradés, d'où leur intérêt majeur en zone tropicale. La difficulté concerne leur appropriation par les producteurs. Ce sont en effet des systèmes relativement complexes, qui supposent une certaine maîtrise technique et de la gestion foncière et qui vont à l'encontre des schémas vulgarisés depuis plus de trente ans<sup>3</sup> et de modes traditionnels de gestion des terres. C'est donc à la fois sur ces questions de diffusion et de mise au point d'itinéraires techniques répondant aux contraintes et attentes des producteurs dans une grande diversité de situations, que porteront les actions de l'AFD.

Cet exemple rappelle que **l'innovation technique**, aussi performante soit-elle, n'est pas une clé suffisante pour développer la productivité agricole en ASS, ce qui vaut notamment pour les **OGM**, au delà des questions scientifiques ou éthiques qu'ils peuvent soulever (cf encadré page précédente).

En matière de diversification agricole, le développement des filières liées aux **agro-carburants** a tout d'abord été présenté comme une opportunité, y compris pour les PED, avant d'être remis en cause du fait du risque de concurrence avec l'objectif de sécurité alimentaire. L'AFD adoptera donc

<sup>1</sup> Pour une présentation vulgarisée des questions scientifiques non résolues sur ces sujets, on se reportera au numéro de Sciences et Vie de novembre 2007.

<sup>2</sup> Mais aussi en Asie et dans le bassin méditerranéen, cf. paragraphe suivant.

<sup>3</sup> Pas de labour du sol, des champs apparemment « sales » avec persistance, de paillage ou de culture herbacées,...

une **approche prudente** dans ce domaine avec les principes précisés dans l'encadré page suivante.

Le **développement des productions vivrières** sera plus complexe dans les systèmes d'agriculture pluviale que dans les systèmes irrigués où la production est sécurisée à l'égard de l'aléa climatique. La **production irriguée** reste donc un enjeu important pour améliorer la productivité agricole et répondre à l'objectif de sécurité alimentaire. L'objectif sera de contribuer directement (hors cofinancement) à créer ou réhabiliter environ 6 000 ha de surface irriguée par an au Mali, Sénégal, Burkina Faso, Mauritanie et Côte d'Ivoire. Là où des périmètres hydro-agricoles sont déjà aménagés, les interventions viseront à améliorer l'économie de la ressource en eau. Il s'agira de promouvoir un meilleur pilotage de l'irrigation, l'adoption de techniques économes en eau à la parcelle, l'adaptation des modes de faire valoir, une meilleure organisation des irrigants pour une gestion fondée sur l'équité, la vérité des coûts et la transparence en matière de tarification. Concernant les nouveaux périmètres, l'AFD privilégiera les investissements à moindre coût facilement maîtrisables par les producteurs et susceptibles de dégager grâce aux revenus additionnels les moyens nécessaires à leur gestion, à leur entretien et globalement à leur pérennisation (aménagements de bas-fonds, petits périmètres, micro-irrigation).

Enfin, dans les **zones les plus arides** d'ASS (Tchad, Niger, Mauritanie) l'**élevage** transhumant constitue souvent, grâce à sa mobilité, la meilleure façon de valoriser des ressources fourragères aléatoires et variables avec des impacts bénéfiques en termes de productivité<sup>1</sup>, de préservation de l'environnement et de réduction des conflits entre communautés agricoles et pastorales. Ces systèmes permettent en effet d'adapter, avec une grande souplesse, la charge en animaux à la capacité des pâturages et contribuent à éviter la dégradation provoquée par un séjour prolongé d'animaux en un même lieu. L'AFD et ses partenaires disposent d'une expérience reconnue acquise dans le cadre de projets d'hydraulique pastorale au Tchad et au Niger. Ces appuis seront poursuivis et intégreront la question de la régulation démographique des troupeaux.

#### **BIOCARBURANTS : OPPORTUNITE POUR LES AGRICULTEURS ET LES ETATS SI LES PRODUCTIONS ALIMENTAIRES NE SONT PAS PENALISEES**

Il existe deux filières d'agro-carburants de première génération :

La filière éthanol produisant de l'alcool, mélangeable à l'essence, obtenu par distillation du sucre extrait des tiges, graines ou racines (canne à sucre, maïs, blé, manioc) ;

La filière biodiesel produisant de l'huile, mélangeable au gazole, obtenue par estérification d'huile brute extraite des plantes oléagineuses (palme, colza, tournesol, coton, soja, ricin, jatropha,).

Le développement rapide de ces productions, dans quelques pays à l'agriculture particulièrement dynamique (Brésil), répond à l'évolution des prix des carburants fossiles et des réserves exploitables, à des préoccupations environnementales (réduction des émissions de GES à partir des carburants fossiles), et la disponibilité d'excédents agricoles à bas prix.

Quel bilan peut-on tirer aujourd'hui de ces développements ?

L'utilisation de ces agro-carburants a **un impact direct positif sur l'environnement**, par réduction notable des émissions de polluants solides ou gazeux lors de la combustion, par comparaison aux carburants fossiles.

Par contre, **le bilan global de leur cycle complet de production est discuté car leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone) est très variable suivant les cultures utilisées et leurs conditions de production.** Certaines études, en intégrant les changements d'affectation des terres, l'eau d'irrigation et les intrants utilisés, font ressortir que **seuls les agro-carburants fabriqués à partir de canne à sucre ont un impact positif sur le climat**, ceux issus du maïs, du blé ou les biodiesels ayant un bilan carbone négatif.

**La rentabilité économique et commerciale peut être élevée**, même aux conditions actuelles des prix relatifs de la matière première agricole et du baril de pétrole, ce qui explique le lobbying actif des groupes de pression agricoles et industriels pour encourager le développement de ces agro-carburants, notamment en Europe, aux Etats-Unis, au Brésil et en Indonésie.

<sup>1</sup> Selon des études réalisées au Niger, ces systèmes mobiles produiraient trois fois plus de protéines à l'hectare que les systèmes sédentaires avec des coûts plus faibles.



Les agro-carburants de première génération ne pourront **contribuer que marginalement à la résolution de la crise énergétique mondiale** et les taux d'incorporation décidés, tant en Europe qu'aux Etats-Unis (5-7%), constitueront des maxima.

**La compétition entre usages alimentaires et énergétiques**, des mêmes plantes ou des mêmes terres, accentue les tensions sur des marchés agricoles et nécessite de nouvelles politiques de régulation aux niveaux national et international assurant **une priorité à la sécurité alimentaire**.

En conséquence, l'AFD prendra toute précaution utile à l'égard des projets « agro-carburants » :

- En demandant **un bilan carbone approfondi** préalable, incluant l'impact du changement d'affectation des terres, sur tous les projets qui pourraient lui être présentés (classement environnemental A) ;
- En excluant tout développement sur front pionnier, défriches forestières et autres zones naturelles riches en biodiversité ;
- En soutenant **les filières courtes** d'agro-carburants à usage local (fonctionnement des machines agricoles, des agro-industries ou de flottes captives), notamment dans les zones agricoles enclavées où le différentiel lié aux coûts d'approche des carburants fossiles est maximisé ;
- En se tenant à l'écoute des développements scientifiques sur de nouveaux processus ou de nouvelles filières au bilan énergétique supérieur aux agro-carburants de première génération.

### **2.2.2 Asie et Méditerranée : Préserver et diversifier le potentiel productif**

Dans ces géographies où les densités de population sont souvent élevées, une exploitation optimisée des ressources eau et sols, soumises à de fortes pressions, est un impératif absolu.

En zone de collines ou de montagnes, le contrôle de l'érosion, impose des aménagements de protection des bassins versants (projets en cours en Tunisie, au Laos ...). L'AFD financera le reboisement sur les hauteurs, la diffusion des techniques d'agriculture de conservation sur les pentes et dans les plaines ainsi que l'aménagement de bas-fonds irrigables. Ces actions de protection des bassins versants permettront non seulement de protéger les sols, mais d'accroître la ressource disponible en eau, en favorisant l'infiltration et la recharge des nappes souterraines et enfin de protéger de l'ensablement les infrastructures hydro-agricoles situées en aval.

Comme en Afrique subsaharienne, l'AFD poursuivra son intervention en appui aux systèmes irrigués en privilégiant l'appui à la gestion de la ressource par les usagers et l'amélioration de son efficacité plutôt que le financement de nouveaux grands aménagements, sauf dans le cadre de co-financements avec d'autres bailleurs.

Dans ces géographies **la sécurité alimentaire et l'adaptation au réchauffement climatique** supposent d'améliorer l'efficacité de l'irrigation (sur les plans techniques et institutionnels) et dans le même temps, de réinvestir dans la recherche **de systèmes plus performants en agriculture pluviale**, en particulier dans le Maghreb.

Enfin, l'amélioration de **la qualité** des productions agricoles sera soutenue, afin de répondre à la demande des consommateurs urbains nationaux comme internationaux et aux normes sanitaires en vigueur. Dans les zones péri-urbaines d'Asie où il existe une agriculture intensive, cela passe par l'optimisation de l'emploi d'intrants et de pesticides, qui permettra aussi de réduire la pollution chimique des sols, de l'eau et des produits mis en marché. A cet égard, le recours à la recherche, pour développer la lutte intégrée contre les maladies et les ravageurs (lutte biologique ou raisonnée ciblée) et l'utilisation de la biodiversité pour améliorer la productivité et la résistance des écosystèmes sera primordial.

Dans le bassin méditerranéen et en Asie, les filières de qualité valorisant des productions spécifiques à haute valeur ajoutée, tout comme les activités extra-agricoles (ex : écotourisme) seront soutenues pour diversifier les sources de revenus des petites exploitations. Cependant, concernant les activités non agricoles en zone rurale, les interventions de l'AFD relèveront de l'appui au secteur privé et du renforcement des acteurs du développement local et du conseil à l'exploitation familiale dès lors que la pluriactivité apparaîtra comme une option.

## AXE 3 : SOUTENIR L'INTEGRATION DES TERRITOIRES RURAUX A L'ECONOMIE NATIONALE

### 3.1. Cadrage général

L'agriculture s'inscrit dans des territoires ruraux qui disposent de potentialités naturelles, économiques ou institutionnelles très variables mais où elle constitue toujours l'activité économique principale. En retour, la gouvernance (sécurité, foncier, partage des espaces communs), l'équipement (transports, énergie, communication) et l'accès des agriculteurs aux services essentiels (santé, éducation, eau potable) sont des facteurs déterminants pour l'économie agricole des territoires.

Dans beaucoup de PED, les écarts de développement économique entre les territoires ruraux, et entre ceux-ci et les villes, sont des causes aggravantes de tensions voire de conflits politiques à base historique ou culturelle trop souvent ethnicisés. Ces écarts sont en outre des moteurs de migrations qui doivent rester d'une ampleur socialement acceptable et compatible avec les perspectives d'emploi dans les zones d'accueil.

Le troisième axe de ce CIS vise à soutenir un développement social et économique équilibré des territoires ruraux, en renforçant les **capacités de planification sectorielle, de réalisation et de gestion des investissements d'intérêt économique et social** des instances légitimes de décision, communautaires et/ou communales.

Les interventions de l'AFD, complémentaires de celles financées par le ministère des Affaires étrangères et européennes au niveau des politiques nationales de décentralisation au titre de la gouvernance démocratique et de l'Etat de droit, apporteront **un appui technique et financier aux collectivités locales rurales** notamment dans les domaines suivants :

- (i) la programmation, la réalisation et la gestion des investissements en **équipements collectifs** et **infrastructures** tels que les pistes rurales, les aménagements hydroagricoles, le balisage des itinéraires de transhumance, les aménagements pastoraux ou forestiers, les infrastructures de stockage et de commercialisation, les marchés ruraux, les écoles et collèges, les dispensaires et les réseaux d'eau et d'assainissement ou l'énergie;
- (i) la définition et la mise en œuvre des plans de mise en valeur et de protection de leurs **ressources naturelles** (terres, eaux, forêts, parcours) ;
- (ii) la mise en œuvre de la **sécurisation foncière** des exploitants agricoles, pour ce qui relève des compétences communales ;
- (iii) Le soutien aux **acteurs économiques locaux** (PME et TPE y compris coopératives) contribuant à la formation locale de valeur ajoutée : entreprises de première transformation ou entreprises pionnières de diversification de l'économie locale ;
- (iv) la mise en place **de mécanismes de financement** permettant aux collectivités rurales d'accroître leurs capacités d'action (Fonds d'équipement, capacités d'emprunt).

Ces interventions appuieront les processus de décentralisation en finançant les décisions des collectivités locales dans des compétences qui leur sont transférées. Elles auront nécessairement une forte dimension de renforcement de capacités des acteurs locaux, élus, autorités traditionnelles, responsables professionnels et cadres administratifs, au travers de démarches de **formation par l'action**.

La définition des interventions de développement des territoires ruraux financées par l'AFD et l'identification des maîtrises d'ouvrages s'aligneront sur les politiques publiques existantes (contexte spécifique, volonté politique, dynamique de la décentralisation) et devront s'attacher à :

- **prendre en compte la diversité des initiatives et des maîtrises d'ouvrage locales**, en privilégiant lorsque c'est possible le niveau communal et en stimulant la concertation et les synergies entre les nombreux acteurs impliqués (organisations socioprofessionnelles, associations locales, privés, migrants..) ;

- **définir des niveaux pertinents d'intervention** adaptés : par exemple, instances infra-communales ou communales pour les infrastructures de base ou les registres fonciers, et intercommunales pour la gestion des ressources naturelles ou des infrastructures partagées ;
- **rechercher les cofinancements avec d'autres bailleurs** (Banque mondiale, FENU, FIDA) et la **coopération décentralisée** ;
- **utiliser les institutions, les règles et les procédures administratives**, là où elles existent (services du Trésor, Fonds d'équipement et de dotation des collectivités locales, Agences spécifiques, ...).

### 3. 2. Orientations géographiques et thématiques

#### 3.2.1. Désenclavement par les pistes : problématique commune à toutes les zones

Les **routes et pistes rurales** sont indispensables à l'économie locale rurale, pour l'accès aux intrants et aux services comme pour la commercialisation des produits agricoles.

L'AFD peut intervenir :

- (i) dans le cadre d'une politique sectorielle nationale (Cameroun, Maroc, Vietnam, Kenya, Nigeria), cofinancée par l'Etat, les collectivités locales et les bailleurs de fonds
- (ii) en accompagnant le développement de filières agricoles (thé, coton, café, riz, lait)
- (iii) dans le cadre des projets de développement local.

Dans la plupart des cas, les investissements des infrastructures routières dépassent les capacités locales et nécessitent des financements de l'Etat et de la communauté internationale. Les interventions de l'AFD accompagneront les investissements, soutiendront la mise en place de mécanismes financiers de **maintenance** des infrastructures et le développement des entreprises d'entretien. Dans ce cadre les contributions et les compétences des collectivités locales feront l'objet d'une attention particulière.

L'objectif d'ici les trois prochaines années pourrait être de réhabiliter ou créer environ 2 500 km de voies terrestres (IA 15) dans le cadre d'interventions sectorielles au Cameroun, au Kenya et au Nigéria.

L'analyse de l'impact économique des pistes rurales et des conditions de leur entretien, fera l'objet d'une synthèse méthodologique et de suivi.

#### 3.2.2. Capacités de planification et de financement des collectivités locales en Afrique

**En Afrique subsaharienne**, dans le courant des années 90, l'AFD a soutenu des opérations de gestion des terroirs ruraux et de gestion des ressources naturelles. Les processus de décentralisation progressant, les interventions de développement local de l'AFD ont contribué au renforcement des **capacités de maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre** des collectivités rurales dans les compétences qui leur étaient transférées : services essentiels (eau, santé, éducation), petites infrastructures (pistes) ; ressources naturelles (foncier). De même **des fonds d'investissement** ont été créés (ANICT au Mali ou Fonds d'investissement des collectivités territoriales envisagé au Burkina) ou les mécanismes budgétaires nationaux ont été mobilisés (Sénégal, Mauritanie). Ces interventions seront poursuivies en les adaptant aux progrès de la décentralisation.

Lorsque la décentralisation n'est pas effective, des projets de développement local peuvent s'appuyer sur des instances de décision ad hoc, sans légitimité électorale formelle, via des maîtrises d'ouvrage nationales. Des interventions de cette nature peuvent contribuer à préparer la décentralisation. Cela a été le cas au Burkina Faso entre 1988 et 2003, les textes de création des communes n'ayant été adoptés qu'en 2006.

Les interventions techniques et financières de l'AFD auront trois objectifs :

- une meilleure gestion du capital naturel de la collectivité à travers l'adoption de plan et de règles d'affectation des ressources naturelles voire de gestion foncières ;
- un meilleur équipement de la collectivité à travers :

- le co-financement des investissements collectifs définis comme prioritaires par la collectivité rurale et approuvés par les niveaux administratifs pertinents (santé, éducation, eau, énergie, pistes, marchés, ...);
  - la structuration de fonds d'investissements communaux.
- le renforcement du tissu économique à travers des incitations de la collectivité à ses opérateurs économiques;
  - la formation des responsables locaux en matière de gestion des investissements réalisés.

### 3.2.3. Mieux articuler Etat central et collectivités locales : Asie

**En Asie**, la décentralisation est plus administrative que politique. Les interventions de l'AFD en matière d'infrastructures rurales devront passer par des maîtrises d'ouvrage et des décisions le plus souvent nationales, le niveau provincial ou local étant sollicité dans le cadre d'une délégation ou d'une responsabilisation administrative sur des fonctions spécifiques (gestion d'une infrastructure, maintenance...). Toutefois, des évolutions vers une plus grande responsabilité des acteurs locaux sont perceptibles pour certaines infrastructures (aménagements hydroagricoles, gestion sociale de l'eau).

### 3.2.4. Zones fragiles.

Dans les zones en situation de pré ou post conflit, les interventions pourront se limiter au financement d'investissements locaux et/ou communautaires, sans en rechercher les effets structurants à terme. Au delà des impacts des infrastructures de service sur les conditions de vie des populations, l'utilisation de techniques à haute intensité de main d'œuvre peut, dans ces cas, permettre de créer des emplois et de contribuer ainsi à la stabilité sociale immédiate. Ainsi, deux interventions de l'AFD dans les Territoires Autonomes Palestiniens ont permis de créer directement plus de 237 000 hommes/jours de travail entre 2004 et 2007.

### 3.2.5. Prospectives sur les espaces ruraux d'Afrique du Nord

**En Afrique du Nord**, l'urbanisation et la littoralisation de la population vont de pair avec une différenciation croissante des espaces ruraux qui restent dans l'ensemble assez densément peuplés. Certaines zones rurales où l'agriculture n'offre pas aujourd'hui de perspectives de développement (zones semi-arides et arides, montagnes) et où les activités rurales complémentaires (artisanat, tourisme) restent insuffisantes, alimentent des flux migratoires soutenus vers les villes ou l'étranger. Mais des zones rurales a priori plus favorables à l'agriculture alimentent également cette dynamique en raison des écarts de revenu et de qualité de vie entre villes et campagnes. Ces évolutions contribuent probablement aux tensions politiques et sociales que connaissent certains pays. Une **réflexion transversale** sur les enjeux et les possibilités d'un développement plus équilibré des territoires ruraux sera confiée à l'IAMM et au CIHEAM avec ses partenaires au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Egypte.

### ***Gestion décentralisée du couvert boisé en zone soudano-sahélienne***

La destruction des forêts correspond à 10% environ de l'effet de serre dû à l'activité anthropique. Les projets d'amélioration des filières « bois de feu » permettent une gestion plus durable des forêts ainsi qu'un accroissement des revenus tirés de l'exploitation du bois, la création d'emplois (surveillants villageois, gestionnaires de marchés ruraux, etc.) et la réalisation d'investissements socio-économiques, grâce à l'accroissement des recettes fiscales perçues au niveau local. Les projets (Mali, Niger) appuient i) le développement d'une approche contractuelle entre l'Etat, les collectivités locales et les populations; ii) l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion garantissant une exploitation durable des ressources; iii) la mise en place de marchés ruraux du bois, permettant aux populations riveraines de contrôler la commercialisation du bois-énergie et du bois d'œuvre; iv) une meilleure répartition des revenus de la vente des produits, au bénéfice des collectivités locales et des populations.

### **Décentralisation et gouvernance locale du foncier agricole et rurale**

D'une manière générale, dans les zones rurales, les dynamiques de décentralisation ont conduit à la création d'entités de surface importante (320 communes rurales au Sénégal, 700 au Mali, 300 au Burkina et en Guinée, 360 au Bénin). La dévolution du patrimoine foncier de l'Etat aux communes n'a pas été explicitement intégrée dans les processus de décentralisation des années 90 en Afrique de l'Ouest. La gestion du foncier rural est rarement une compétence transférée aux communes. Cependant, au travers de l'affectation des terres communes, de la gestion des ressources naturelles ou comme première instance d'arbitrage des conflits liés à la terre, la plupart des communes rurales sont confrontés à des questions foncières. Aussi, en réponse à la demande des élus, des évolutions sont en cours ou envisagées dans de nombreux pays.

Les actions de gestion décentralisée du foncier que l'AFD pourrait soutenir et accompagner dans la durée, sont pour l'essentiel en **Afrique de l'Ouest** (Bénin, Sénégal, Mali, Burkina, Niger) et à **Madagascar**.

En application des politiques nationales, l'AFD pourra aider les communes rurales à se doter d'instances ad hoc (commissions domaniales, guichets et agents communaux), d'outils de sécurisation foncière (registres fonciers, systèmes d'information) permettant la délivrance de certificats et titres fonciers, l'enregistrement des mutations et des contrats de faire valoir indirect, selon les usages en vigueur dans les communautés concernées. Le renforcement des capacités des communes dans ces fonctions de nature notariale indispensables à une gestion moderne et transparente du foncier agricole comme facteur de production, pourront aller de pair, à terme et en fonction des orientations nationales, vers la définition d'une assiette foncière de la fiscalité des communes rurales.

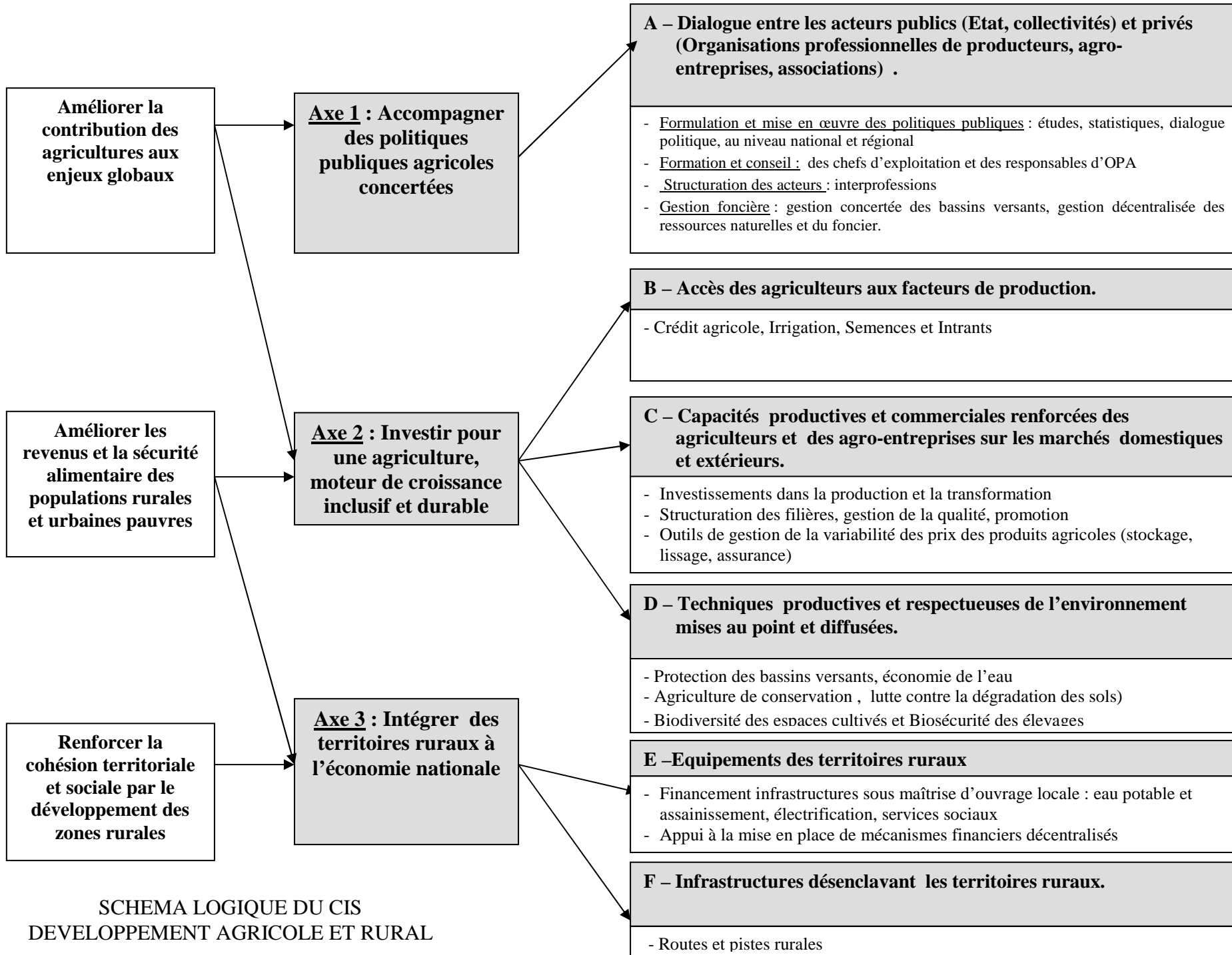
Les **indicateurs de résultat** seront la population concernée par les programmes de développement local (IA 46), le nombre de communes rurales ayant reçu un appui (330 communes rurales en 2007), le nombre de filles et de garçons scolarisés au niveau primaire (IA23 et 24), le nombre de personnes desservies par les structures et services de santé concernés par le projet (IA 31).

Des indicateurs spécifiques, tels que l'amélioration de la fiscalité locale des communes rurales pourront par ailleurs être suivie dans certains cas, l'**impact** sur le **développement économique** des territoires ruraux, **les capacités des collectivités** à assumer les compétences qui leur sont transférées feront l'objet de travaux de production intellectuelle.

## Finalités

## Objectifs

## Résultats attendus et activités



## D. PROGRAMMATION

---

### 1. AJUSTER L'OFFRE AUX ENGAGEMENTS, AUX MOYENS ET A LA DEMANDE

Pour réaliser les engagements de la France en matière de sécurité alimentaire et de développement rural, le volume des engagements correspondant à ce CIS doit sensiblement progresser au cours des trois années à venir. Un objectif minimum de 300 M€ d'engagements annuels en faveur du développement rural, dont 200 M€ pour l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, permettraient d'atteindre ces objectifs.

Cette évolution est envisageable si :

- (i) les pays bénéficiaires de l'aide française confirment leur demande d'un soutien financier accru pour leur sécurité alimentaire dans le cadre d'une actualisation de leurs stratégies de réduction de la pauvreté et des documents cadre de partenariat (DCP) fixant les priorités de l'aide bilatérale française ;
- (ii) les ressources allouées à l'AFD lui permettent d'offrir des conditions adaptées au statut des pays bénéficiaires au regard du FMI, concurrentielles par rapport à celle des autres agences d'aide et conformes à leurs propres stratégies de financement de leur développement ;
- (iii) les engagements non souverains, c'est-à-dire, dans ce secteur, principalement au bénéfice d'entreprises ou des banques, peuvent être accrus.

La programmation des interventions relevant de ce CIS devra en outre prendre en compte deux niveaux de cohérence :

- (i) Les avantages comparatifs des filières pour lesquelles des appuis sont demandés. Les arbitrages seront rendus en fonction de la compétitivité internationale pour les produits exportés et de la compétitivité nationale ou régionale des produits destinés aux marchés domestiques. La concurrence entre les pays partenaires de l'AFD sera également prise en compte.
- (ii) L'insertion du projet dans des programmes sectoriels ou géographiques assurant les synergies et complémentarités qui permettront à ce projet d'avoir des impacts significatifs et pérennes en terme de croissance, de production de biens publics ou de renforcement des capacités et des institutions.

### 2. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans les pays d'intervention de l'AFD, comme partout, les multiples fonctions de l'agriculture, économiques, environnementales et politiques, justifient la mobilisation de financements de concessionnalité variable.

Les interventions au titre des trois axes du CIS donneront **principalement lieu à des prêts** aux Etats, en direct ou via leurs Banques de développement régionales.

Au titre de l'axe 2, **le financement des opérateurs du secteur privé agricole, agro-alimentaire ou agro-industriel**, qui sont pénalisés par une offre financière inadaptée, fera l'objet d'une prospection active mobilisant l'ensemble des instruments financiers du groupe de l'AFD, en financement direct ou via des banques, en **crédit, garantie ou prise de participation** :

A cet égard,

- (i) Le Fonds d'investissement pour l'Agriculture en Afrique (AAF), dans l'ensemble des filières alimentaires entrant dans son champ d'intervention fera l'objet d'une attention particulière.
- (ii) Les soutiens aux filières agro-industrielles offrant débouchés et services à des exploitations familiales, dans des spéculations industrielles (hévée, palme, coton, ...) seront poursuivis ;
- (iii) Le financement des filières agricoles, y compris la commercialisation par des groupements de producteurs et des commerçants, via le secteur bancaire national, sera développé ;



- (iv) Les capacités de financement du secteur agricole par les banques nationales seront renforcées ;
- (v) Des instruments financiers innovants, notamment pour ce qui concerne la couverture des risques de marché (assurance, warrant, marchés financiers) seront étudiés.

### **Renforcer les capitaux propres des entreprises des filières agricoles alimentaires**

#### **Le Fonds pour l'Agriculture en Afrique**

L'AFD a proposé à plusieurs institutions de développement, la Banque Africaine de Développement, la Fondation AGRA, le FIDA, la Banque Ouest Africaine de Développement et la Banque d'Investissement et de Développement de la CDEAO de promouvoir ensemble un Fonds d'investissement intitulé « African Agriculture Fund », destiné au renforcement des capitaux propres des entreprises agricoles. D'autres investisseurs institutionnels ont été sollicités ainsi que des investisseurs privés.

Le Fonds investira sur l'ensemble du continent, mais dans des pays ou des régions ayant mis en œuvre des stratégies et des politiques agricoles affirmées et responsables.

Le montant cible, pour la première clôture financière, prévue à mi 2010, a été fixé à 150 MUS\$, et pourrait atteindre 300 MUS\$ à l'échéance de sa période de souscription.

En outre, le Fonds disposera de subventions logées dans une Facilité d'Assistance Technique, qui bénéficiera aux petites structures agricoles afin d'améliorer leur organisation ou la structuration de leurs projets.

Le Fonds disposera de deux guichets,

- un guichet réservé aux moyennes et grandes entreprises, avec un montant moyen d'investissement unitaire de 15 MUS\$ ;
- un guichet réservé aux petites entreprises et aux coopératives, avec un montant moyen d'investissement compris entre 150 000 US\$ et 4 MUS\$, pour un montant global n'excédant pas 20% du montant total du Fonds.

Les ressources en subvention qui seront mises à la disposition de l'AFD par l'Etat (programme 209, programme de renforcement des capacités commerciales, fonds français pour l'environnement mondial, fonds de renforcement des capacités) seront mobilisées de manière complémentaire :

- (i) Au profit des PMA principalement d'Afrique au Sud du Sahara, de Madagascar et de Haïti, et des pays en crise ou sortie de crise pour des opérations relevant des trois axes, dans une logique de reconstruction des capacités de la gouvernance sectorielle agricole et de relance de l'activité économique rurale ;
- (ii) En complément de concours en prêts aux Etats et aux entreprises, afin de **relayer au niveau institutionnel (administrations et OP) ou d'accompagner par la recherche et l'innovation technique et sociale**, des opérations relevant des axes 1 et 2 ;
- (iii) En appui à la formulation et la mise en place des instruments de **politiques sous-régionales agricoles et de sécurité alimentaire en Afrique**, dans le cadre du Programme intégré de développement de l'Agriculture en Afrique de l'Union africaine, aux Communautés économiques régionales africaines, notamment la CEDEAO et l'UEMOA, y compris sous la forme d'assistance technique (Axe 1) ;
- (iv) En appui à l'action des **Organisations internationales** compétentes pour la gestion des **risques mondiaux zoo-sanitaires** (OIE et FAO), **phytosanitaires** (FAO) ou **climatiques** (PAM, FIDA), pour le renforcement des capacités des Etats de la zone d'intervention de l'AFD, principalement sous la forme d'assistance technique ;
- (v) En appui à des **réseaux Nord-Sud d'acteurs de la société civile et de la recherche** qui ont pour objet le partage d'expériences et le plaidoyer sur des points stratégiques pour le développement agricole et la sécurité alimentaire (foncier, agriculture



écologiquement intensive, organisations professionnelles agricoles, eau agricole, formation professionnelle agricole) et sont porteurs de projets transversaux.

### 3. MODALITES DE L'AIDE ET ARTICULATIONS AVEC LES AUTRES BAILLEURS DE FONDS.

Les interventions de l'AFD s'inscriront, dans la mesure du possible, dans les programmes définis par les autorités nationales ou régionales, qu'elles contribueront à formuler, mettre en œuvre et améliorer. A ce titre, elles doivent s'inscrire dans des **programmes sectoriels multi-bailleurs**.

Là où une chaîne de la dépense publique apparaît efficiente, des **aides budgétaires sectorielles** pourront être envisagées avec des ciblage précis.

**Dans la période couverte par le présent CIS, l'aide projet sera majoritaire. Elle s'insérera dans les programmes sectoriels.**

- (i) Dans les pays où l'AFD, par son expérience, ses engagements et la composition de son équipe locale a la possibilité de le faire, elle proposera d'assurer la **coordination** des bailleurs de fonds ;
- (ii) Des participations en subvention à **des fonds communs des donateurs** facilitant l'harmonisation des approches entre l'Etat et ses partenaires seront envisagées lorsque les conditions seront réunies d'une participation de l'AFD à l'affectation de leurs ressources.
- (iii) L'AFD proposera ses services aux autres partenaires pour la mise en œuvre de leur financement, par **délégation de crédit** ;

Par ailleurs, s'appuyant sur l'expérience concrète de son réseau et ses analyses, l'AFD doit prendre part aux débats internationaux sur la sécurité alimentaire et le développement. Ceux-ci se déroulent :

- (i) Au sein de la Plate forme mondiale des donateurs pour le développement rural (GDPRD), dont le fonds fiduciaire est géré par la GTZ et où la France est représentée par le MAEE ;
- (ii) Au niveau européen, au sein du groupe des experts développement rural qui organise notamment en 2010, le Forum européen du Développement Rural.
- (iii) Et au travers de relations directes entre l'AFD et les agences les plus importantes : FAO, FIDA, PAM, BM, BAfD et fondations (AGRA) qu'il conviendra de renforcer.

## 4. PRODUCTION INTELLECTUELLE

### 4.1 Objectifs et principes

La production intellectuelle conduite dans le cadre de ce CIS a deux objectifs :

- Améliorer l'efficacité, la qualité, le ciblage et l'ampleur des interventions de l'AFD, y compris par le développement d'instruments financiers nouveaux ;
- Renforcer la visibilité de l'AFD en lui permettant de contribuer aux réflexions de la communauté internationale sur l'aide à l'agriculture, le développement des territoires ruraux dans les PED et sa contribution aux objectifs globaux de développement, y compris la production de Biens Publics mondiaux ;

Cela implique :

- (i) **De capitaliser l'expérience** acquise dans les **opérations** de l'AFD à travers des évaluations indépendantes, en s'appuyant sur la recherche et les autres acteurs de développement, au Nord comme au Sud ;
- (ii) De réunir et analyser **les connaissances disponibles** sur des géographies ou des problématiques qui requièrent des engagements de l'AFD ;
- (iii) De soutenir **des recherches** dès lors que les points d'application et les modalités des interventions méritent d'être précisées (agriculture et climat, variabilité des prix agricoles, foncier) ;
- (iv) **De communiquer** en partageant ces travaux par des publications plus nombreuses et le recours aux médias.

L'évaluation ex post de tous les projets servira de base à la capitalisation de l'expérience de l'agence. La qualité des évaluations sera améliorée par la mise en œuvre des méthodes les plus appropriées, certaines interventions devant faire l'objet de réflexions méthodologiques, notamment pour ce qui concerne leurs impacts en terme d'innovations politiques et institutionnelles.

Un **outil d'évaluation d'impact inspiré de la méthode des effets** a été mis au point par le réseau Impact en décembre 2005 permettant d'estimer l'effet des interventions d'appui au développement des filières rizicoles sur les critères de croissance, de la réduction de la pauvreté et des inégalités entre exploitations et aussi entre villes et campagnes (ce travail a été réalisé dans le cadre de la préparation de ce CIS).

La **recherche sur l'impact micro-économique des projets de développement agricole** a fait l'objet de financements récents par l'AFD : un partenariat de RCH avec l'AGROPARISTECH a permis la mise au point d'une méthode rigoureuse d'évaluation systémique de l'impact des projets de développement agricole sur le revenu des producteurs, et a été appliquée à des projets multi-bailleurs en Guinée forestière.

L'AFD a aussi cofinancé en 2007 une évaluation d'impact du projet de réhabilitation des polders de Prey Nup au Cambodge (réalisation : GRET).

D'une façon générale, AFD appuiera des études fondées sur des travaux originaux sur le terrain articulant données quantitatives et qualitatives sur les stratégies des ménages agricoles, des organisations paysannes ou encore des agro-industries.

Les travaux de production intellectuelle seront réalisés:

- En cogestion entre différents services de l'AFD (divisions opérationnelles du Département technique, Département de la Recherche, Département de la Stratégie et Départements géographiques) et des ministères de tutelle ;
- En partenariat et cofinancement avec les institutions d'enseignement supérieur et recherche françaises mais également du Sud ;
- En cofinancement et partenariat avec différentes institutions internationales, notamment Banque Mondiale et FIDA, pour des raisons de communication et d'harmonisation des approches.

La production intellectuelle portera sur les thématiques suivantes :

1. La compréhension des mutations et dynamiques des systèmes agraires, économies agricoles et agroalimentaires dans des **pays, zones et filières** d'intervention de l'AFD ;
2. Les outils financiers nécessaires aux **marchés agricoles** et à la **gestion des risques** ;
3. Les facteurs clés de **l'environnement de l'investissement** en agriculture ;
4. Les interactions entre **agriculture et Biens Publics Mondiaux (climat, biodiversité, santé et nutrition)** ;
5. Les outils d'accompagnement du **développement des territoires ruraux**.

#### **4.2 Mutations des économies agricoles.**

Accompagner les politiques agricoles et soutenir l'investissement dans ce secteur nécessite une bonne compréhension des mutations des agricultures et de l'évolution de leurs multiples fonctions dans les sociétés en développement. Des travaux porteront sur des géographies et des filières dans lesquelles un développement ou la poursuite des interventions de l'AFD est envisageable.

##### **i) Impacts de la libéralisation des échanges sur les agricultures (« Rural Struc »).**

Lancée en 2006 et cofinancée avec la Banque Mondiale, le MAEE et le FIDA, cette analyse compare dans sept pays (Mexique, Nicaragua, Madagascar, Mali, Maroc, Kenya, Sénégal), les effets de l'intégration des marchés régionaux et mondiaux sur l'agriculture. Fondé sur des analyses macro-économiques, des analyses de filières et des enquêtes sur des échantillons d'exploitations agricoles, ce travail permet d'apprécier et de comprendre les écarts très importants non seulement entre les pays et également entre les exploitations agricoles à l'intérieur des pays, en termes de perspectives de développement mais aussi les défis que doit relever l'agriculture dans ces pays en termes d'emploi, de revenus et de sécurité alimentaire. Ce travail s'achèvera en 2010 par des

publications et des restitutions dans chacun des pays. Une mise en débat avec les partenaires nationaux, régionaux et bailleurs de fonds sur les résultats de ces travaux reste à mener.

## ii) Etudes par géographies

Au Laos huit études régionales **des systèmes agraires** ont été réalisées au travers de projets financés par l'AFD entre 1993 et 2004. La compréhension des dynamiques agricoles en cours, notamment liés aux difficultés de commercialisation ou de gestion des ressources naturelles, a permis de guider l'AFD dans ses interventions (identification, réorientation). Ces travaux ont donné lieu à deux mémoires de thèses faisant référence au Laos.

### a) Politiques agricoles et de sécurité alimentaire en Afrique du Nord

Cette étude confiée au CIHEAM a porté sur le Maroc, l'Egypte, l'Algérie et la Tunisie. Les politiques publiques, y compris les mesures prises lors de la crise de 2007 et 2008 sont analysées ainsi que les contraintes structurelles liées au déficit alimentaire, aux difficultés d'accès aux marchés internationaux et aux disparités importantes entre les exploitations et territoires ruraux. La structuration professionnelle de certaines filières alimentaires (céréales, lait) a été étudiée. Outre son intérêt comme contribution à l'agenda agricole de l'Union pour la Méditerranée, cette étude contribue aux réflexions en cours dans plusieurs pays méditerranéens sur les réformes de leurs politiques agricoles. Elle sera publiée en 2010.

L'appui apporté à la Tunisie dans sa réflexion sur sa stratégie de développement agricole s'inscrit également dans ce cadre.

### b) Problématiques agricoles et de sécurité alimentaire en Afrique Subsaharienne

Des revues du secteur agricole et du secteur agro-industriel seront réalisées qui prendront en compte les dimensions suivantes :

- forces et faiblesses dans les évolutions récentes du secteur
- les dynamiques agraires et rurales, à partir de la collecte de données primaires
- les capacités institutionnelles et de politiques sectorielles
- les dynamiques d'investissement des acteurs privés, dans la production comme la transformation des produits agricoles
- les marchés régionaux et institutions régionales

Ces études permettront d'orienter les interventions de l'AFD en appui au secteur privé comme aux Etats. Les pays suivants sont prévus : Nigeria, Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun et Afrique du Sud.

## iii) Filières porteuses

### a) Cadre opérationnel pour le développement des cultures vivrières en Afrique de l'Ouest et du Centre

Lancée en 2009, cofinancée avec le FIDA et confiée au CIRAD, cette étude porte sur des filières vivrières (riz pluvial, tubercules, maïs) choisies en raison de leur importance alimentaire et du peu de soutien dont elles bénéficient jusque là de la part des Etats et des bailleurs de fonds. Sur la base des connaissances disponibles, d'expériences acquises dans quelques projets, il s'agit de définir les principaux bassins de production et consommation, et les marges de progrès techniques et institutionnels possibles. En 2010, cette étude sera mise à la disposition des organisations sous-régionales compétentes (CEDEAO, UEMOA, CILSS, CEMAC) dont les programmes prévoient désormais des soutiens à ces filières. Autres composantes essentielles des rations alimentaires, les filières oléo-protéagineuses et d'élevage pourront faire l'objet d'approches similaires. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la politique agricole régionale.

### b) Situation des systèmes cotonniers d'Afrique de l'Ouest.

Les systèmes agraires cotonniers ont connu des évolutions considérables au cours des 10 dernières années du fait de la restructuration/privatisation des filières, de l'évolution des cours du coton et du désengagement des Etats. Une étude comparative des performances des filières cotonnières a été publiée en 2008 par la Banque Mondiale qui porte sur la structure des filières. En complément, une synthèse sur l'évolution des systèmes de production sera réalisée en 2010 et 2011 qui s'appuiera sur des enquêtes dans les principales zones cotonnières d'Afrique de l'Ouest (Mali, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire).

Une refonte de la **typologie des exploitations agricoles en zone cotonnière malienne** a été réalisée avec l'AGROPARISTECH. Les trajectoires des exploitations liées au développement de la culture cotonnière ont été identifiées ainsi que leurs effets sur différentes catégories de producteurs. Cette étude est utilisée par la CMDT pour revoir son dispositif statistique et par le FIDA pour fonder sa réflexion sur le financement des producteurs.

#### **4.3 Intégration aux marchés et gestion des risques.**

A la suite de la flambée des cours des matières premières agricoles de 2007-2008, plusieurs études ont été engagées **sur les facteurs de la volatilité des prix sur les marchés agricoles**, ciblées sur les produits agricoles alimentaires :

- Une revue des instruments publics et privés, de prévention ou de compensation de la variabilité des prix des produits agricoles, au niveau local, national, régional et mondial (Consortium européen incluant le CIRAD et l'IRAM, achevée en 2009);
- Une évaluation de la transmission des prix des marchés internationaux sur les marchés africains, selon les produits (FARM et CIRAD, achevée en 2009) ;
- Un travail d'actualisation de l'étude intitulée « Hausse des prix agricoles mondiaux et conséquences pour l'Afrique au Sud du Sahara » est prévu en 2010. Il devra permettre d'identifier une typologie des pays et régions d'Afrique au Sud du Sahara par rapport aux opportunités et fragilités liées à la volatilité des prix agricoles.

Des travaux seront engagés sur les instruments à mettre en place par les autorités ou les acteurs économiques.

##### **i) Les outils contractuels privés**

- Le **warrantage et le stockage** par les agriculteurs et commerçants (étude réactualisée en 2009 pour le Niger).

- Les **assurances** sur les récoltes indexées sur des variables climatiques. Un travail engagé sur les « Mécanismes privés de gestion des risques agricoles subis par les petits producteurs » devrait permettre d'affiner les pistes d'action dans ces deux types d'activités et de préciser les conditions de succès d'interventions pilotes (Côte d'Ivoire, Mali,...).

- Les **contrats** entre agriculteurs et agro-industriels de l'aval et distributeurs. « L'agriculture contractuelle », sur laquelle de nombreuses interventions de l'AFD sont fondées dans les filières agro-industrielles (coton, hévéa, palme) peut servir au développement de la plupart des filières, dès lors que les termes des contrats et les conditions de leur exécution sont précisément étudiés. Une revue de la littérature a été lancée en 2009 pour préciser les contours du sujet et analyser les opérations dans les pays en développement. L'étude sera finalisée au cours de l'année 2010 et sera précisée à partir des interventions de l'AFD.

##### **ii) Les instruments institutionnels de régulation**

###### **- Les systèmes d'information sur les marchés**

Lancée en 2009, cette capitalisation sur les systèmes d'information sur les marchés agricoles, notamment en Afrique subsaharienne, permettra d'apprécier les progrès réalisés en termes de collecte, traitement et diffusion de l'information sur les marchés agricoles à l'intention des agriculteurs et commerçants. Ce travail sera conclu en 2010 (publications et séminaire), ses résultats les plus opérationnels étant pris en compte dans la formulation du projet d'appui à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest en instructif.

###### **- Les normes et labels nécessaires à l'échange des produits agricoles sur des marchés régionaux et internationaux.**

Des travaux engagés en 2009 portent sur l'impact des normes de qualité et les normes phytosanitaires sur la structuration des filières horticoles d'Afrique de l'Ouest, les possibilités offertes par les nouveaux labels (i.e. bio) et les options pour le commerce régional. La mise en débat de ces travaux à la lumière des opérations menées par l'AFD dans ce secteur (PRCC) sera organisée fin 2010.

###### **- Régulation publique des prix aux frontières régionales.**

En Afrique de l'Ouest notamment, la crise de 2007-2008 a conduit de nombreux Etats à prendre des mesures à leurs frontières (baisse des droits et taxes appliqués à l'importation, restriction d'exportation) qui étaient plus ou moins compatibles avec leurs engagements à l'égard de leurs communautés économiques régionales (UEMOA et CEDEAO). Les prévisions de volatilité accrue des prix des matières premières agricoles devraient conduire ces Communautés Economiques à adopter les dispositifs conjoncturels de suivi et de sauvegarde. Un appui sera apporté à la définition de ces instruments en vérifiant leur compatibilité avec les engagements à l'OMC ou dans le cadre des accords de partenariat économique (APE).

#### **- Prévention et gestion des risques sanitaires et phytosanitaires**

Les risques zoo et phytosanitaires requièrent souvent une gestion collective à des échelles spatiales adéquates et doivent mobiliser l'Etat et les organisations professionnelles. A défaut d'un contrôle collectif minimal, ces risques ne peuvent être couverts par des assurances privées. Si, pour certains risques, les grandes exploitations peuvent financer leur protection en appliquant des mesures strictes de biosécurité (élevages à cycle court), le plus généralement une action collective impliquant également les petites exploitations est nécessaire (criquets, maladies animales très contagieuses,...). Le développement rapide des filières animales dans tous les PED mobilise des institutions financières pour qui ces risques sont à la fois une préoccupation légitime et l'opportunité de développer une offre financière. Dans le prolongement de la revue réalisée en 2008 par l'Office International des Epizooties, la segmentation des risques sanitaires dans les filières à cycle court (volaille, porc) sera modélisée.

### **4.4 Environnement de l'investissement dans le secteur agricole.**

#### **i) Accès au foncier agricole**

Le projet « Appui à l'élaboration des politiques foncières rurales », financé par l'AFD et prévu sur 3 ans (2006 à 2009), a mis à la disposition des acteurs impliqués dans la définition et la mise en œuvre de politiques et d'interventions foncières, en Afrique et en Asie, des cadres conceptuels et des connaissances approfondies. Ce programme est piloté par un comité technique coprésidé par le MAEE et l'AFD. Il réunit chercheurs, universitaires, ONG et professionnels impliqués sur la thématique foncière dans les pays du Sud. Un portail francophone « foncier-développement » a été mis en place en 2007. Après appel à propositions, une quinzaine d'équipes de recherche, associant chercheurs du Sud et du Nord, ont été financées pour des travaux d'analyse des politiques foncières, des marchés et des transactions foncières dans différentes géographies (Afrique sub saharienne, Vietnam, Haïti, Afrique du Sud, Côte d'Ivoire,...). **Un livre blanc** de la coopération française (publié en 2009) reprend les principaux acquis de ces recherches et formalise les enjeux du foncier rural et urbain. La ruée sur les terres agricoles constatée en 2009 a mobilisé ce groupe de travail pour analyser les opérations engagées. **Une note de position** de la France a été préparée dans ce cadre en janvier 2010.

Ce programme sera poursuivi, en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, sur les points suivants :

- **Recherche** : analyse pays, évaluation des surfaces cultivables disponibles, contraintes sociales et politiques à la dotation foncière des exploitations agricoles existantes dans différents pays ;
- **Expertise** : analyse critique, politique et anthropologique des évolutions du droit foncier dans les pays d'intervention de l'AFD ; analyse des options de restructuration du droit foncier agricole et des institutions (nationales, locales) et professions chargées de son application dans les conditions des PED ;
- **Formation** : mise en forme pédagogique des analyses produites.



Groupe technique « foncier et développement »  
**Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud**  
Livre blanc des acteurs français de la Coopération française – Juin 2009

« Le foncier est un rapport social. Il renvoie aux relations qui s'établissent entre les hommes à propos de l'accès à la terre et aux ressources naturelles. Il constitue donc un enjeu économique, social et politique majeur. Parce qu'elles définissent les droits sur la terre, les règles d'affectation et de gestion des terres, les politiques foncières sont centrales pour les stratégies de développement. Les dispositifs de sécurisation foncière doivent être fondés sur la reconnaissance de la diversité des droits et des sources de légitimité. Une gouvernance démocratique du foncier implique souvent une redéfinition du rôle des pouvoirs publics, nationaux et locaux, pour une régulation de la compétition que se livrent les différents acteurs pour accéder à la terre »

Une étude portée par le Centre de Recherche en Economie du Développement (C.R.E.D) à Namur, l'université libre de Bruxelles et l'université Mande Bukari à Bamako et cofinancée par l'AFD en 2007 et 2008 analyse l'impact de la dimension foncière sur le développement agricole, dans la région de Koutiala-Sikasso au Mali. Elle a fait l'objet d'une publication en 2009.

ii) Accès aux services financiers dans les zones rurales et pour l'agriculture

L'accès des ruraux aux services financiers, notamment dans les zones à faible densité reste problématique. La construction et surtout la pérennisation de dispositifs efficaces, capables de répondre au financement de l'agriculture a conduit à une évaluation rétrospective SFP- RCH-EVA sur la micro-finance en milieu rural au Mali et à Madagascar publiée en 2009. Une revue analytique des banques agricoles et des opérateurs financiers du monde rural, éligibles aux interventions de l'AFD, fera l'objet d'un travail avec SFP.

iii) Compétences et capacités des exploitants agricoles et de leurs organisations

Dans la plupart des pays d'intervention de l'AFD, les services publics de vulgarisation des années 90 n'ont pas été remplacés, ainsi que cela avait été envisagé, par des structures privées ou associatives de conseil aux exploitants. Les agents de vulgarisation des compagnies agro-industrielles se concentrent désormais sur les cultures qui intéressent leur entreprise. Les agents des firmes d'intrants sont quant à eux, naturellement dans une logique commerciale. Cette situation est un frein important à l'évolution des agricultures paysannes.

C'est pourquoi l'AFD finance le développement de dispositifs de **Conseil à l'exploitation familiale (CEF)**, en particulier dans les zones soudano-sahéliennes, qui accompagnent l'exploitant dans les aspects techniques, économiques ou commerciaux. Les bénéficiaires directs sont le plus souvent très positifs sur ces dispositifs d'aide à la décision. Cependant, au-delà de ces dires d'acteurs, la mesure de l'impact des CEF sur la trajectoire d'évolution des exploitations qui en bénéficient n'est jusque là pas réalisée. La diversité des exploitations, des zones, des méthodes et des durées de mise en œuvre expliquent cette situation. Dès lors, il n'est pas aisé de proposer les ajustements dans les dispositifs CEF actuels ou de recommander leur mise en œuvre à plus grande échelle, dans le cadre de politiques nationales.

La production intellectuelle envisagée portera sur :

- une **évaluation de l'impact des CEF** ;
- une **capitalisation des enseignements** des actions soutenues par l'AFD ou d'autres coopérations, dans ce domaine, en termes de dispositifs institutionnels et de coût.

De même, dans la continuité d'une **étude de l'impact de l'appui aux Organisations Paysannes en Guinée** (financement FEPP), une méthodologie d'évaluation de l'impact des projets de renforcement des capacités des OP à rendre des services économiques ou techniques à leurs membres fera l'objet d'une recherche qui associera, des OP, des agri-agences européennes et des bailleurs de fonds (FIDA).

#### **4.5 Interactions entre Agriculture et Biens Publics Mondiaux**

Les interactions entre l'agriculture, l'eau, le climat, la biodiversité et la santé, sont complexes, les formes prises par l'agriculture pouvant avoir des impacts négatifs ou positifs sur la production de ces biens publics, au niveau mondial comme au niveau local. Dans les pays d'intervention de l'AFD, le couplage de l'extension des cultures, de leur intensification avec un objectif de préservation de ces biens publics, ne va pas nécessairement de soi.



	<b>Enjeux</b>	<b>Options</b>
<b>BIODIVERSITE</b>	Compétition entre espaces agricoles et naturels	Intensification sur les espaces agricoles, plan de gestion des terroirs
	Diversité des paysages agricoles et des bassins versants	Paysages agricoles mosaïques, bocages, champs arborés, agroforesterie
	Biodiversité dans les espaces cultivés	Conservation par la valorisation de la diversité cultivée (espèces, variétés)
	Biodiversité des auxiliaires de l'agriculture (macro faune du sol, pollinisateurs, prédateurs des ravageurs)	Itinéraires techniques (sans labour, lutte ciblée contre les ravageurs)
<b>CLIMAT</b>	Extension des espaces cultivés au détriment des zones forestières	Intensification sur les espaces agricoles, plan de gestion des terroirs
	Emission de GES au stade de la production	Fixation du carbone par le semi-direct sous couvert végétal et les pâturages, emploi raisonné des engrais, captage du méthane dans les élevages, agroforesterie
	Emission de GES en aval de la production	Analyse en cycle de vie,
<b>EAU</b>	Qualité des eaux en aval (aquifères et cours d'eau) de l'agriculture (nitrates et pesticides)	Usage raisonné et limité des intrants, espaces tampons
	Gaspillage de l'eau prélevée, inégalité dans le bassin versant	Efficacité économique de l'eau prélevée
<b>SANTE</b>	Pathologies d'origine chimique : Pesticides	Usage raisonné, limité des intrants, espaces tampons
	Maladies humaines d'origine animale : alimentation et maladies émergentes	Biosécurité des élevages, sécurité sanitaire des aliments
	Malnutritions : styles et régimes alimentaires non diversifiés et non équilibrés	Diversité des cultures et des aliments, éducation alimentaire

L'Observatoire de la Guinée Maritime, mis en œuvre par Bordeaux III, et cofinancé avec le FFEM a mis en évidence les **modes de gestion écologiques du littoral guinéen** et la vision endogène de la pauvreté par les populations. Cette initiative a conduit à la mobilisation de fonds du GEF (Global Environment Facility) et de la Banque Mondiale sur la région, et à la production d'un Atlas de la Guinée Maritime.

#### **i) Adaptation des agricultures au réchauffement climatique**

Par nature, l'activité agricole doit composer avec la variabilité du climat, mais le réchauffement en cours, par sa vitesse et son ampleur lpose des défis considérables. L'adaptation aux variations intra annuelles des pluies est la raison d'être de la transhumance et de l'irrigation. Dans ces deux domaines des progrès sont possibles, par la diffusion des meilleures pratiques. Sur le plan génétique, la disponibilité d'un matériel végétal adapté pose la question de l'adéquation de la recherche semencière aux agricultures des PED et de la structuration des filières semencières. Dans les deltas menacés par la montée des eaux, des choix engageant à long terme, en matière

d'infrastructures, doivent être fait sans retard. Durant la période couverte par ce CIS, des travaux seront conduits dans quatre domaines :

- **Efficacité économique et agronomique de l'eau** en Méditerranée : programme de la gestion de l'eau par la demande du Centre de Marseille pour l'Intégration dans la Méditerranée pilotée par l'AFD ;
- Evaluation transversale des projets AFD d'appui à **l'organisation de la transhumance** (Tchad et Niger) ; publication prévue en 2010.
- Etat des **filières semencières de céréales sèches** en Afrique de l'Ouest (partenariat avec CIRAD et autres bailleurs de fonds).
- Méthode d'analyse coût bénéfice des options de **protection d'une zone agricole exposée à la montée des océans** (à préciser).

La diffusion de nouvelles pratiques agronomiques de type semi sous couvert végétal dont l'effet sur la gestion de l'eau est important, est traitée ci-après au titre de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

### **ii) Atténuation des émissions de GES par l'agriculture.**

Les gaz à effet de serre émis par l'agriculture sont le méthane, le gaz carbonique et le dioxyde d'azote. Il convient de distinguer les émissions liées au remplacement d'une végétation naturelle par des cultures ou des pâturages et les émissions lors des processus de production. Le bilan de l'agriculture est très variable selon les modes de culture et d'élevage. Il est possible de faciliter la transition d'un mode « émetteur » à un mode « fixateur ». Les travaux soutenus viseront à mesurer les émissions de différents systèmes développés dans le cadre des projets de l'AFD.

#### *a) Fixation du carbone dans les sols cultivés.*

Les travaux engagés sur la mesure du stockage du Carbone dans les sols cultivés sans labour et avec une couverture végétale permanente, dans les différentes écologies d'intervention de l'AFD (Yunnan, Tunisie, Madagascar, Laos), de façon à offrir une méthodologie compatible avec les exigences des fonds dédiés à l'atténuation des émissions de GES.

#### *b) Réduction des émissions des productions animales*

En partenariat avec la FAO, dans la continuité des travaux engagés en 2003 avec le MAEE, des analyses en cycle de vie des différentes productions animales des PED (cycle court, élevage extensif) seront réalisées dans la même perspective de mobilisation de ressources « climat »..

### **iii) Services environnementaux rendus par l'agriculture dans un bassin versant**

L'AFD participe depuis la fin des années 90 à la remise en état d'un **bassin versant** dit de « La Sierra » en République Dominicaine. Le projet soutient la reforestation des zones les plus dégradées et des méthodes de travail agricole réduisant l'érosion des sols. Les objectifs sont doubles : (i) permettre à ce bassin versant de fournir l'eau et l'énergie nécessaire aux activités économiques de la zone aval tout en la protégeant des risques liés au passage des cyclones, et (iii) de proposer à la population des activités économiques durables. Evaluer l'ensemble les bénéfices économiques générés ou rendus possibles par le bon fonctionnement du bassin versant permettra une négociation entre les opérateurs économiques pour la mise en place d'un système pérenne de **paiement des services environnementaux (PSE)**.

### **iv) Agriculture, alimentation et santé dans les PED**

Les PED restent confrontés à des niveaux élevés de malnutrition infantile et maternelle. En outre, les changements dans les habitudes alimentaires des populations urbaines se traduisent par des déséquilibres des diètes à l'origine des maladies chroniques, mais aussi de toxi-infections liées à la restauration hors domicile. Ces pathologies pèsent sur les systèmes de santé des PED par leur caractère chronique, voire « transmissible » d'une génération à l'autre, par de mauvaises habitudes.

La disponibilité des produits agricoles, leur diversité et leur qualité sont des déterminants parmi d'autres de ces pathologies. Intégrer ces questions dans les stratégies agricoles (la qualité se gère de la fourche à la fourchette, la diversité des plantes cultivées se traduit par la diversité culinaire) est en conséquence souhaitable et probablement rentable. Deux études seront réalisées à ce titre :

- Une étude sur le **coût économique de la malnutrition (rurale et urbaine)** en Afrique de l'Ouest, permettra de mesurer le coût de l'inaction en la matière et de pondérer les causes de cette situation, dont la diversité des régimes alimentaires.

- Une étude bibliographique fera un état des connaissances sur les liens entre **santé, qualité et diversité de la diète** des urbains dans les villes d'Afrique sub saharienne.

#### **4.6 Territoires ruraux : compétences des collectivités rurales et intégration économique.**

##### **i) Exercice des compétences des communes rurales**

L'AFD, notamment en Afrique de l'Ouest, a accompagné la dynamique créée, dans les années 90, autour de la gestion participative des terroirs, puis des ressources naturelles et enfin, là où l'évolution politique l'a permis, autour des territoires communaux issus de la mise en œuvre de la décentralisation.

Une **évaluation transversale** de ces projets, associant le Ministère des affaires étrangères et européennes au titre de ses compétences sur l'état de droit et la gouvernance locale, permettra : (i) d'évaluer l'efficacité du transfert de compétences et de de moyens, (ii) de mettre au point, des indicateurs spécifiques liés à la gouvernance et à l'appropriation/utilisation optimale des outils (et d'autres à créer si besoin) par les nombreux acteurs de la décentralisation (élus, conseils communaux, associations de développement) et (iii) de mesurer l'impact de ces processus sur le développement économique des territoires ruraux.

Selon la maturation du processus de décentralisation, la localisation (PMA, outre mer, pays émergents) et le type/taille de collectivité (urbaine, rurale) des instruments financiers différents sont susceptibles d'être mobilisés, déterminant de fait des secteurs et des géographies prioritaires. Pouvoir mesurer la performance de chacun d'eux afin d'en tirer des enseignements pour nos interventions futures serait une nécessité.

##### **ii) Impact économique des pistes rurales**

Le désenclavement des zones agricoles est unanimement considéré comme essentiel à leur développement. La piste facilite l'accès aux intrants et services et l'écoulement des produits. Parfois cependant, elle ouvre l'accès à des ressources naturelles jusque là protégées. Rapporter les coûts de réalisation, de réhabilitation et d'entretien de ces ouvrages à leurs bénéfices économiques et sociaux et leurs coûts environnementaux est généralement fait ex-ante de manière normative ou ex-post sans que les indicateurs d'évaluation aient été précisés au moment de l'étude du projet. Il est proposé de conduire une revue des meilleures pratiques d'évaluation en vue de leur application aux projets en instruction (Kenya, Nigeria)

#### **E. MODALITES DE SUIVI**

---

La mise en œuvre de ce Cadre d'intervention sectoriel fera l'objet d'un rapport annuel diffusé en début d'année civile de l'année suivante. Ce rapport comprendra trois parties :

- Un tableau de bord agrégé des interventions en cours et son commentaire.
- Des tableaux de bord « une page » par projet.
- Un suivi des activités en matière de production intellectuelle

Il sera demandé aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre de produire les éléments nécessaires.

##### **1. Tableau de bord par projet**

###### **a) Informations sur le projet**

- Intitulé du projet
- Axes d'intervention du CIS
- Géographie : Pays et Zones (ASS/MENA/OM/ ASIE/ ALC/ autres)
- Produits financiers (Subvention/ PRCC/ C2D/PS/PN concessionnel/PN non concessionnel/garantie/ligne de crédit,...)
- Date de décision, date de signature de la convention
- Imputation secteur CICID, OMD et conventions internationales (Biodiversité, Climat-Atténuation et Adaptation, Désertification et Dégradation des terres)

###### **b) Indicateurs de moyens**

- Modalités de l'aide : projet hors programme, projet dans programme, aide budgétaire sectorielle ;
- Montants engagés par produit financier ;

- Part du financement de l'AFD dans l'ensemble des financements publics de l'ensemble du projet ;
- Part des financements privés dans l'ensemble du projet
- Effort budgétaire de la France (bonification et subvention) et effet de levier ;
- Montants engagés par nature de dépenses : réalisations physiques, renforcement des capacités, financement des acteurs économiques, recherche et production intellectuelle, communication

### c) Indicateurs de résultats

Des indicateurs pertinents seront définis pour chaque projet. Une partie sera choisie dans la liste ci-après. Les résultats atteints dans l'année et depuis le début du projet seront précisés.

Les éventuels impacts sur la politique sectorielle du pays seront mentionnés.

#### Indicateurs agrégables pertinents:

- Surface des périmètres agricoles aménagés
- Population des communes rurales concernées

#### Autres indicateurs :

- Agriculture contractuelle : flux commerciaux en volume et valeur dans la filière, nombre d'agriculteurs concernés, répartition des marges dans la filière,...
- Périmètres irrigués : taux de mise en culture, taux de recouvrement des redevances pour l'eau, ratio redevance sur production
- Organisations professionnelles agricoles : adhérents, gouvernance (AG, élections, audit), activités
- Pistes rurales : kms réalisés, entretenus, mobilisation des contributions financières des différentes instances concernées pour les travaux et l'entretien,...

### d) Indicateurs de qualité

- Notation qualité de l'année
- Taux de décaissement rapporté à la durée du projet
- Suivi du projet : mission de suivi du siège, évaluation externe, évaluation finale

A l'achèvement, sur la base du rapport d'évaluation finale : taux de décaissement, durée totale, notation selon les critères CAD (pertinence, efficacité, efficacité et achèvement)

## 2. Tableau de bord agrégé

### a) Indicateurs de moyen :

- Totalisation des engagements nouveaux dans l'année par produit financier, géographie, indicateurs CICID, OMD et conventions internationales
- Effet de levier

### b) Indicateurs de résultat

- Totalisation des indicateurs de résultat ; agrégables, spécifiques, politiques

### c) Indicateurs de qualité

- Décaissement par année d'octroi
- Notation

## 3. Suivi de la production intellectuelle

Le suivi des activités de production intellectuelle reprendra les éléments suivants :

- un bilan annuel d'activité de la production intellectuelle
- une appréciation argumentée de la complémentarité entre production financière et production intellectuelle
- une présentation des partenariats de production intellectuelle et de leur traduction opérationnelle

**ANNEXE : EVOLUTION DES INTERVENTIONS DE L'AFD**

		60 - 70's	80's	90's	2000's	2010's
<i>Croissance économique agricole</i>	<i>Financement</i>	Banques Nationales de Développement Agricole	Banques Nationales de Développement Agricole	Banques Nationales de Développement Agricole Projets de micro-finance	BNDA Financement d'Institutions de micro-finance	BNDA Financement d'Institutions de micro-finance
	<i>Amont</i>					
	<i>Production</i>		Projets de Développement Rural Intégré	Projets d'aménagement hydro-agricoles et de renforcement des Organisations professionnelles agricoles	Financement des Organisations Professionnelles Agricoles Projets d'aménagement hydro-agricoles et d'agro-écologie	Financements de contrats entre des acteurs pérennes (Etat, OPA, Interprofessions, secteur privé, Recherche, Centres de conseils agricole) sur la base des politiques concertées de développement agricole
	<i>Aval</i>	Sociétés Régionales de Développement	Financement d'agro-industries	Projets de développement de la commercialisation et de la transformation et financement d'agro-industries	Financement des Organisations Professionnelles Agricoles Financement d'Agro-industries	Financement d'Agro-industries
<i>Amélioration durable des conditions de vie en milieu rural</i>	<i>Pistes</i>			Projets pistes	Projets pistes	Financement budgétaire des pistes et de l'hydraulique villageoise Relais par la fiscalité locale
	<i>HV</i>		Projets d'Hydraulique Villageoise Forages	Projets d'Hydraulique Villageoise Appui à la gestion sociale de l'eau	Projets d'Hydraulique Villageoise Appui à la gestion sociale de l'eau	
	<i>Equipements sociaux</i>			Projets de développement local	Financement des communes rurales	Abondement budgétaire de la décentralisation + fiscalité locale
	<i>Gestion des Ressources naturelles</i>		Projets de Gestion de Terroir		Projets Bassins versants	Financement de contrats entre des acteurs pérennes pour la gestion concertée des bassins versants
<i>Mesures politiques</i>			Protection des marchés agricoles		Décentralisation Reconnaissance des OP	Sécurisation du foncier Bonne gouvernance budgétaire Développement de la fiscalité Régulation des marchés